Conservatoire à Rayonnement Communal de Colombes



Projet d'établissement 2018-2022

Colombes

Table des matières

PRÉAMBULE....5

INTRODUCTION....6

PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION ET CONTEXTES ACTUELS....7

1. CONTEXTES....8

1.1. CONTEXTE HISTORIQUE....8

1.1.1. La naissance de Colombes....8

1.1.2. L'essor de la ville lors des révolutions industrielles....8

1.1.3. Les mutations du XXème siècle : L'évolution de son économie au profit du secteur tertiaire....9

1.1.4. L'histoire du conservatoire de Colombes : De l'école de musique au conservatoire de musique et de danse....10

1.2. CONTEXTE TERRITORIAL....10

1.2.1. L'entrée dans le Grand Paris....10

1.2.2. Le réseau culturel et socioculturel du territoire colombien....11

1.2.3. Le projet culturel de la municipalité de Colombes....13

1.3. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE....14

1.3.1. Une ville en croissance démographique....14

1.3.2. Une ville inscrite dans la diversité sociale....14

1.3.3. Disparités sociales entre les quartiers....15

2. ÉTAT DES LIEUX ET CONSTATS....18

2.1. LES CONCLUSIONS DU RAPPORT D'INSPECTION DE 2010 ET LES ÉVOLUTIONS ATTENDUES....18

2.2. DESCRIPTION DES LOCAUX....21

2.3. L'ÉQUIPEMENT....22

2.3.1. Parc instrumental....22

2.3.2. Matériel informatique et audio....22

2.4. LES RESSOURCES HUMAINES....23

2.4.1. L'équipe administrative....23

2.4.2. L'équipe pédagogique....24

2.5. EFFECTIF MUSIQUE ET DANSE....25

2.5.1. Pour la musique....25

2.5.2. Pour la danse....25

SECONDE PARTIE : AXES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT....27

1. LES MISSIONS D'UN CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL....28

2. LES ENJEUX DU CONSERVATOIRE DE COLOMBES....30

3. L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPÉCIALISÉ....32

3.1. GÉNÉRALITÉS....32

3.1.1. La dimension corporelle associée à la respiration....33

3.1.2. Le « jouer et/ou danser ensemble »....33

3.1.3. L'évolution des pratiques pédagogiques....33

3.2. ORIENTATIONS GÉNÉRALES....34
3.3. LES DIFFÉRENTS ENSEIGNEMENTS....35
3.3.1. L'éveil artistique / Objectifs....35
3.3.2. Découverte musicale et chorégraphique / Objectifs : (élèves de 6-7 ans)....36
3.3.3. Formation Musicale/Érudition....37
3.3.4. Les instruments de l'orchestre symphonique....40
3.3.5. Le Département d'Art Vocal....43
3.3.6. Le département musiques actuelles....44
3.3.7. Le département danse....45
3.3.8. Le département Art dramatique....47
3.4. Les cursus diplômants....47
3.4.1. Présentation générale....47
3.4.2. Le cursus Musique....48
3.4.3. Le cursus danse....51
3.5. Les parcours....53
3.5.1. Les parcours Musique (non diplômants)....53
3.5.2. Le parcours danse....57
4. L'ÉDUCATION ARTISTIQUE....59
4.1. LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE....59
4.2. Les objectifs....60
4.3. Refonte et consolidation de l'existant....61
4.4. LE CONSERVATOIRE HORS LES MURS....63
5. PROGRAMMATION ET DIFFUSION....64
5.1. La diffusion pédagogique....64
5.2. La saison artistique et culturelle....65
6. RAYONNEMENT TERRITORIAL ET PARTENARIAL....66
6.1. Les partenariats avec les services de la ville....66
6.2. Avec les structures artistiques de Colombes....66
6.3. Avec les structures médico-sociales....69
6.4. Le territoire T5 « Boucle nord de Seine »....69
7. MOYENS NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DE CE PROJET D'ÉTABLISSEMENT....71
7.1. Le budget....71
7.2. L'investissement et les travaux à envisager....72
7.2.1. Le parc instrumental....72
7.2.2. Le bâtiment....72
7.2.3. Le personnel....72

PRÉAMBULE

Établissement majeur du paysage culturel de notre collectivité, le Conservatoire à Rayonnement Communal de Colombes est un haut lieu de découverte, d'apprentissage et d'approfondissement des pratiques artistiques.

Son objectif premier étant de favoriser l'accès du plus grand nombre à une pratique artistique épanouissante, il sera nécessaire, à travers ce présent projet, de définir les choix et les enjeux des quatre années à venir et d'évaluer les moyens associés et les efforts nécessaires à leur mise en œuvre.

Élaborer et formaliser collectivement un tel projet est une démarche formatrice qui contribue à la dynamique artistique et culturelle, non seulement d'un établissement, mais également de toute une collectivité. Dans ce cadre, ce document a été réalisé en concertation avec toute l'équipe du conservatoire, la coordination culturelle (Direction de la Culture et de la Vie Associative) et à la suite des nombreuses réunions thématiques, dont le Conseil d'établissement, qui ont permis d'identifier et spécifier les choix pédagogiques et les orientations stratégiques.

INTRODUCTION

Ce projet d'établissement proposé pour la période 2018-2022 s'inscrit pleinement dans le cadre du Projet politique de la Municipalité.

En conformité avec les Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique de la Musique et de la Danse, et de l'arrêté fixant les critères de classement du ministre de la culture, il formalise le rôle du conservatoire dans son contexte territorial en tenant compte de son histoire, de son identité, et en garantissant un service public éducatif et culturel efficient.

Il s'appuie pour cela sur les rapports d'inspection, les divers compte-rendus de réunions et autres bilans réalisés ces dernières années. Le diagnostic et l'état des lieux permettront ainsi de mettre en lumière les objectifs principaux et ainsi proposant différents axes de stratégie et de développement prioritaires.

Le suivi de ces actions sera effectué par par le conseil d'établissement, véritable comité de pilotage, statutairement placé sous l'autorité du Maire de Colombes ou de son représentant, selon un calendrier proposé par le directeur.

La mise en œuvre de ce projet d'établissement sera coordonnée par le directeur du conservatoire.

PREMIÈRE PARTIE :
PRÉSENTATION ET CONTEXTES ACTUELS

Cette première partie du projet d'établissement présente les données historiques, sociologiques, culturelles du territoire qui portent ce conservatoire. Elle analyse ensuite les évolutions et caractéristiques des publics qui fréquentent cette structure d'enseignement depuis plusieurs années. En s'appuyant sur les conclusions du rapport d'inspection de l'année 2012, diligenté par la Direction de la Musique et de la Danse du Ministère de la Culture, elle met en lumière les évolutions qu'a engendrées cette inspection dans le fonctionnement de cet établissement dans les années qui ont suivi, et celles qui sont encore à prévoir.

Afin de construire son projet d'avenir sur un constat partagé, une première validation de cet état des lieux a été proposée en conseil d'établissement, et a fait ensuite l'objet de corrections et de réactualisations. Cette étape de travail et de discussion a permis de prendre en compte tous les avis et amendements nécessaires afin d'aborder la phase de projet proprement dit dans les meilleures conditions.

Colombes est une commune de 85150 habitants, située au nord-ouest de la petit couronne, dans les Hauts-de-Seine. Elle bénéficie du rayonnement des pôles de Paris, de la Défense et du Port de Gennevilliers. Territoire en pleine mutation, elle fait partie, depuis janvier 2016, de la Métropole du Grand Paris, et du territoire Boucle Nord de Seine.

I. CONTEXTES

I.1. *CONTEXTE HISTORIQUE*

I.1.1. La naissance de Colombes

Le premier document écrit conservé mentionnant le nom de « Colombes » date de 1160. Au Moyen Age, la commune était un bourg fortifié. Le territoire de Colombes était très étendu puisqu'il englobait les actuelles communes de Colombes, Bois-Colombes, Courbevoie, et La Garenne-Colombes. La population était alors essentiellement composée de paysans cultivant des vignes et des céréales.

Le pont de Neuilly, construit en 1609, va entraîner l'installation de nobles et de notables, mais aussi de membres de la famille royale. C'est ainsi que la Reine Henriette, fille du roi Henri IV et future épouse du roi d'Angleterre Charles Stuart, s'installe à Colombes en 1657, juste à côté de l'emplacement actuel du conservatoire. Cette inflexion sociale s'accentuera jusqu'à la veille de la Révolution française, période au seuil de laquelle la population avoisinera les 1600 habitants.

Sous le Premier Empire, la construction des ponts de Bezons et d'Argenteuil accélèrent les flux marchands et migratoires, et permettent le désenclavement du Petit-Colombes. La municipalité autorise alors de nouveaux habitants à s'y installer, entraînant alors un premier essor économique et démographique.

I.1.2. L'essor de la ville lors des révolutions industrielles

Comme pour la plupart des villes du territoire francilien, l'apparition du chemin de fer fut décisif pour le développement de Colombes et sa forte croissance démographique :

- 1817 : 1.672 habitants
- 1921 : 32271 habitants

Elle permet tout d'abord aux riches bourgeois parisiens, qui jusqu'à cette période lui préféraient Asnières, plus proche de Paris, d'y bâtir leurs villégiatures. Puis, favorisant le

développement de l'industrie dans la région, elle attire des ouvriers qui s'installent dans les fermes abandonnées du vieux bourg. amorçant une évolution démographique fortement marquée, dans les dernières décennies du XIXème siècle, par l'industrialisation de la région. Colombes offre ainsi, très tôt dans son histoire, une grande diversité sociale qui demeure aujourd'hui.

Ce développement économique et démographique, profitant à l'ensemble des quartiers de la ville, a été à l'origine de l'émancipation des communes de Courbevoie, Bois-Colombes et la Garenne-Colombes entre 1876 et 1910.

En 1924, à l'occasion des jeux Olympiques, la municipalité obtient la création de la gare du Stade afin de desservir le Stade Yves du Manoir. La gare sera par la suite pérennisée, permettant le développement du quartier alentour.

▯.▯.▯. Les mutations du XXème siècle : L'évolution de son économie au profit du secteur tertiaire

A partir de la deuxième moitié du XXème siècle, le territoire francilien, et les Hauts-de-Seine en particulier, sont marqués par une période de désindustrialisation.

Depuis les années 2000, le secteur tertiaire se développe au détriment du secteur industriel. Si Colombes demeure la troisième ville industrielle du département, seuls 23,1 % en 2015 sont liés à ce secteur (Industrie et Construction) alors qu'il comptait 29,3 % des emplois en 2010, contre 76,9% pour le secteur tertiaire (commerce, services). Ce processus est renforcé par la proximité du quartier d'affaires européen de la Défense. Ce dernier, situé à l'interstice des communes de Courbevoie, Nanterre et Puteaux, constitue un bassin d'emplois qualifiés attractif dont bénéficie Colombes. Il contribue à faire évoluer la démographie sociale de Colombes en attirant des personnes des catégories sociales supérieures et titulaires de diplômes supérieurs à Bac+2.

A l'inverse d'autres villes alto-séquanaises plus homogènes socialement, comme Levallois ou Gennevilliers, Colombes demeure donc une ville avec une forte diversité sociale. Cet élément est déterminant dans les enjeux que porte le présent projet d'établissement.

Il est intéressant de noter aussi que 22,6 % seulement des résidents colombiens travaillent à Colombes, le reste de la population active ayant leur emploi ailleurs.

I.1.1. L'histoire du conservatoire de Colombes : De l'école de musique au conservatoire de musique et de danse

Lors de son conseil municipal du 29 décembre 1936, la Ville de Colombes crée une école de musique, en lien avec l'Harmonie Municipale. A cette époque, l'école comprenait une classe de solfège, une classe de cuivres, une classe de bois, une classe de violon, une classe de piano et une classe de chorale.

De 1939 à 1945, l'école cesse toute activité. Après la guerre, elle est de nouveau confiée à l'harmonie municipale, puis transformée en École municipale de musique en 1969. La municipalité s'attache alors à développer l'école, ne cessant de la soutenir de manière de plus en plus significative sur le plan financier. En 1971, l'école prend le titre de conservatoire de musique et s'installe dans l'ancienne mairie. L'année suivante est créée l'association des parents d'élèves du conservatoire.

A partir de 1979, le conservatoire est relogé dans des locaux préfabriqués au 25 rue de la Reine Henriette.

En 1995, la municipalité, souhaitant obtenir le classement du conservatoire, demande au Ministère de la Culture de mener une inspection. Le ministère trace les changements nécessaires pour obtenir le classement. Ce dernier est obtenu en 1998. Huit ans plus tard, le conservatoire intègre les locaux actuels. L'obtention du classement et l'emménagement dans des locaux adaptés à ses nouvelles missions permettent alors un nouveau développement et rayonnement territoriaux.

I.1. CONTEXTE TERRITORIAL

I.1.1. L'entrée dans le Grand Paris

La création du Grand Paris, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, englobe Paris, les 123 communes de la petite couronne ainsi que deux villes de la grande couronne : Argenteuil (Val d'Oise) et Paray-Vieille-Poste (Essonne). La Métropole du Grand Paris (MGP) est organisée en douze territoires (12 établissements publics territoriaux – EPT). Colombes se situe dans le territoire Boucle Nord de Seine (territoire T5) avec Gennevilliers, Bois-Colombes, Asnières-sur-Seine, Villeneuve-La-Garenne, Clichy-la-Garenne et Argenteuil.

Dans le cadre de cette réorganisation territoriale, des lignes de transports publics irriguant les villes des EPT ont été créées. Colombes bénéficie depuis 2012 du tramway T2, qui relie le Pont de Bezons à la Porte de Versailles. Trois stations desservent Colombes (Parc Pierre Lagravère, Victor Basch, Jacqueline Auriol), qui n'est désormais plus qu'à quatre stations de la Défense. La ligne 1 du tramway, dont la mise en service du prolongement est prévu pour 2023, traversera Colombes d'est en ouest. Partant des Courtilles, à Asnières, il passera par les Fossés-Jean, la gare du Stade, le stade Yves du Manoir, l'Ile Marante. Il débouchera sur le Petit-Colombes, au niveau du T2, à la station « Parc Pierre Lagravère ».

Les communes du T5 sont toutes pourvues d'un équipement d'enseignement artistique spécialisé. Il convient cependant de souligner la grande diversité de nature des équipements : les villes d'Asnières-sur-Seine, de Bois Colombes et de Villeneuve-la-Garenne financent des conservatoire ou écoles de musiques associatives, tandis que les autres villes du territoire gèrent chacune une structure municipale classée par l'État. Parmi ces quatre structures, deux sont classées en Conservatoire à Rayonnement communal (CRC) (Clichy-la-Garenne et Colombes), deux en Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) (Argenteuil et Gennevilliers).

1.1.1. Le réseau culturel et socioculturel du territoire colombien

Colombes bénéficie d'un maillage culturel riche et varié, polarisé autour de structures municipales et associatives fortes et bien implantées dans leur territoire. Ce réseau est particulièrement dense dans le quartier Centre, où sont situés l'Avant-Seine Théâtre de Colombes, la Maison des jeunes et de la culture (M.J.C.), le musée, le cinéma l'Hélios, la médiathèque Jacques-Prévert et le conservatoire.

Depuis plusieurs années, les différentes municipalités se sont attachées à rééquilibrer la répartition de l'offre culturelle et artistique en renforçant les équipement dans les quartiers « périphériques ». Cette politique culturelle s'inscrit dans la politique de réhabilitation urbaine dont bénéficient tout particulièrement les Fossés-Jean/Bouviers, Grèves / Petit-Colombes et Europe / Île Marante. Trois vastes programmes ont en effet été initiés pour désenclaver ces quartiers et y promouvoir la mixité sociale. S'agissant du versant culturel de ces programmes, une nouvelle médiathèque a été construite dans le quartier de la Marine, le long du boulevard Charles de Gaulle. Par ailleurs, deux des trois centres socio-culturels ont déménagé dans des bâtiments plus vastes et davantage visibles en 2016 (le CSC Colbert et le CSC Europe) , le

nouvel équipement public des Fossés-Jean , comprenant médiathèque et CSC ouvrira ses portes en 2019.

Le Projet culturel de la municipalité fait par ailleurs une grande place aux problématiques territoriales et partenariales, qui expliquent les axes retenus dans le cadre du présent projet d'établissement.

I.I.I. Le projet culturel de la municipalité de Colombes

Le Projet culturel de la municipalité, définit trois grands axes :

1. Un développement culturel initié par tous et accessible à tous

   La question des habitants et des publics est le premier enjeu de ce projet culturel, qui développe les questions de démarches inclusives, de communication, de médiation et d'éducation artistique et culturelle. L'éducation artistique et culturelle occupe une place centrale dans cette politique culturelle. Elle est conçue et définie au plus près des problématiques du territoire et en concertation avec les acteurs associatifs et municipaux. C'est un outil de la démocratisation culturelle, de l'intégration, et de la formation du citoyen .

2. Un rayonnement artistique et culturel comme image de territoire

   Le rayonnement artistique et culturel vise à promouvoir l'image du territoire à travers des dispositifs et manifestations municipaux, départementaux, régionaux ou nationaux, des équipements et services ouverts, structurés et rayonnants, enfin des conventionnements et partenariats cohérents. Le rayonnement artistique et culturel est facteur d'attractivité. A ce titre, le projet d'établissement du Conservatoire structure l'action du Conservatoire, établissement ouvert et rayonnant aux partenariats nombreux et cohérents.

3. Un projet culturel coproduit

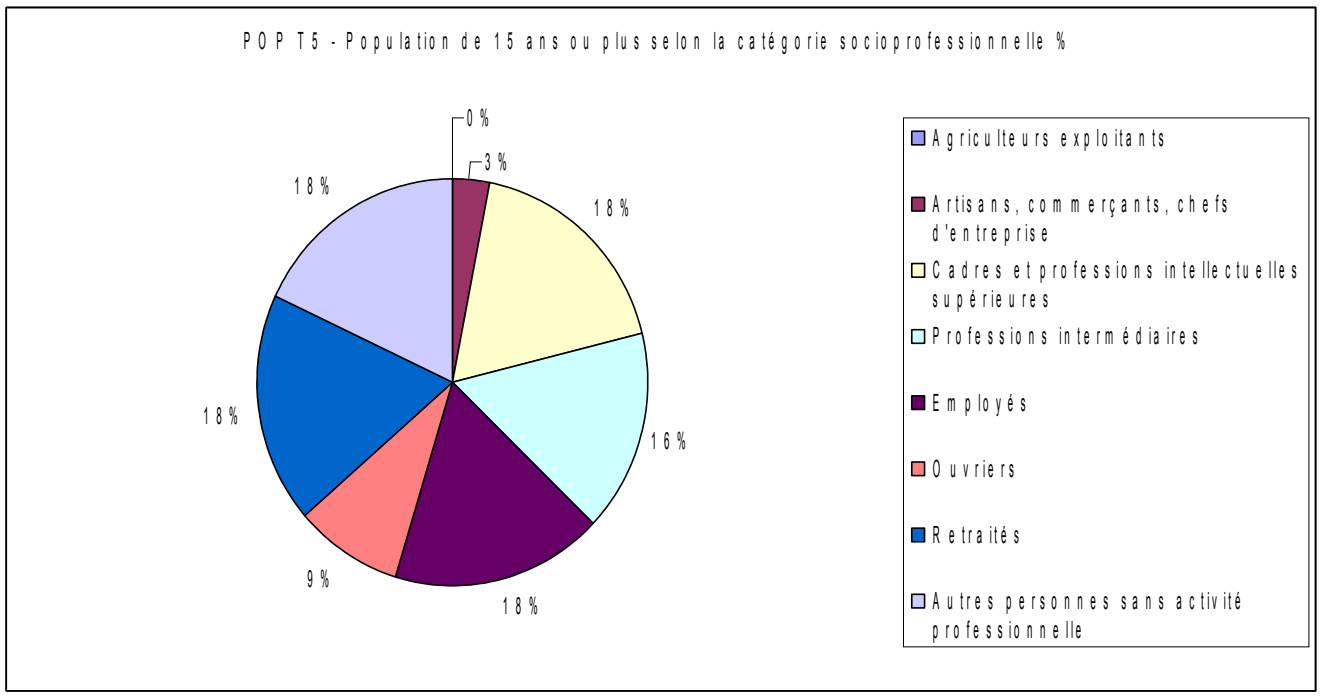
   Le troisième axe met en avant la dimension de coproduction et de concertation du projet culturel - méthodologie au service des deux axes précédents - dans sa conception et dans sa mise en œuvre. Il replace l'action municipale dans le réseau de partenaires qui participent à définir et/ou rendre possible une telle action. Les partenaires peuvent être locaux ou nationaux (État, Département, Région, acteurs culturels, sociaux, économiques, urbanistiques…) et intervenir sur différents sujets (pour le Conservatoire sur le développement des publics, l'enseignement artistique, la diffusion, etc...).

I.1. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

I.1.1. Une ville en croissance démographique

Colombes se distingue des autres villes du département par une croissance significative du nombre de jeunes enfants et une forte représentation, près du 1/3 de la population. De 2010 à 2015, la part des moins de 19 ans dans la population colombienne est passée de 26 % à 29,9 %. Cette augmentation est particulièrement significative pour les enfants âgés de 0 à 14 ans, qui passe de 20,2 % à 22,9 %. c'est à dire la population la plus représentée au Conservatoire (elle y représente plus de 70 % des élèves). Elle représente un véritable enjeu, au regard de l'ambition d'un développement culturel accessible à tous réaffirmé par le projet culturel de la ville.

I.1.2. Une ville inscrite dans la diversité sociale



La démographie sociale de Colombes est le produit des grandes phases historiques présentées plus haut, mais aussi des choix politiques et des dynamiques économiques locales contemporaines. Modelée par des influences multiples, elle offre un paysage social contrasté et riche de diversité. Ainsi, pratiquement toutes les catégories socioprofessionnelles sont présentes dans la population. Les catégories d'ouvriers, d'employés, des professions intermédiaires, des cadres et des retraités représentent chacune entre 10 % et 20 % de la population.

Deux tendances sont cependant à l'œuvre depuis une quinzaine d'années environ. La première est l'augmentation de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population totale. En 2015, on compte plus de 18% de cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les actifs tandis que cette part était inférieure à 15,9% en 2010. Il est à noter que la part des retraités est plutôt bien représentée, plus de 18%, chiffre stable entre 2010 et 2015.

La deuxième est l'augmentation importante de la part des habitants titulaires d'un diplôme de niveau supérieur (+6,5 points d'augmentation), soit 39,7 % de la population avec en contrepoint une diminution de celle des personnes non diplômées (-6%). Il reste que le groupe des non-diplômés est notable car il atteint 29% du total.

Les données statistiques permettent de dégager un portait démographique de Colombes : une population croissante, plus jeune (29,9%) que celle du département (25 %) et *a fortiori* du reste de la France (en particulier pour la tranche des 0-17 ans), très diverse socialement et marquée par une progression des individus appartenant aux professions intellectuelles supérieures.

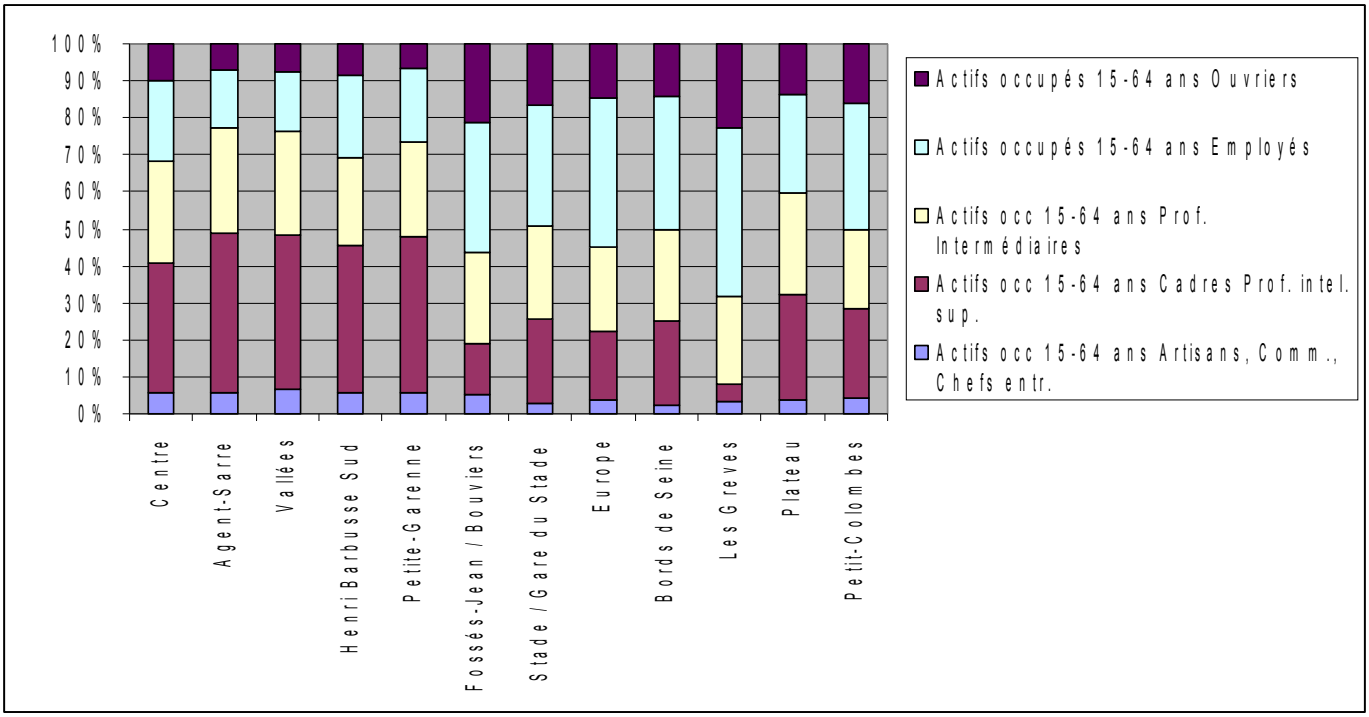
I.1.1. Disparités sociales entre les quartiers

La ville de Colombes est divisée administrativement en cinq quartiers[1]: Grèves/Petit-Colombes, Europe/Plateau/Gabriel-Péri, Vallées/Petite-Garenne, Centre/Agent Sarre, Fossés-Jean/Bouviers/Stade (cf. Annexe). **Mais l'INSEE ne reprend pas ce zonage, aussi les graphiques qui vont suivre s'appuyant sur les données fournies proposent un autre découpage.**

1 Ces cinq quartiers sont issus du nouveau découpage territorial réalisé en 2014.

Le constat de diversité sociale décrit au paragraphe précédent est à nuancer en tenant compte de la répartition géographique des catégories socioprofessionnelles.

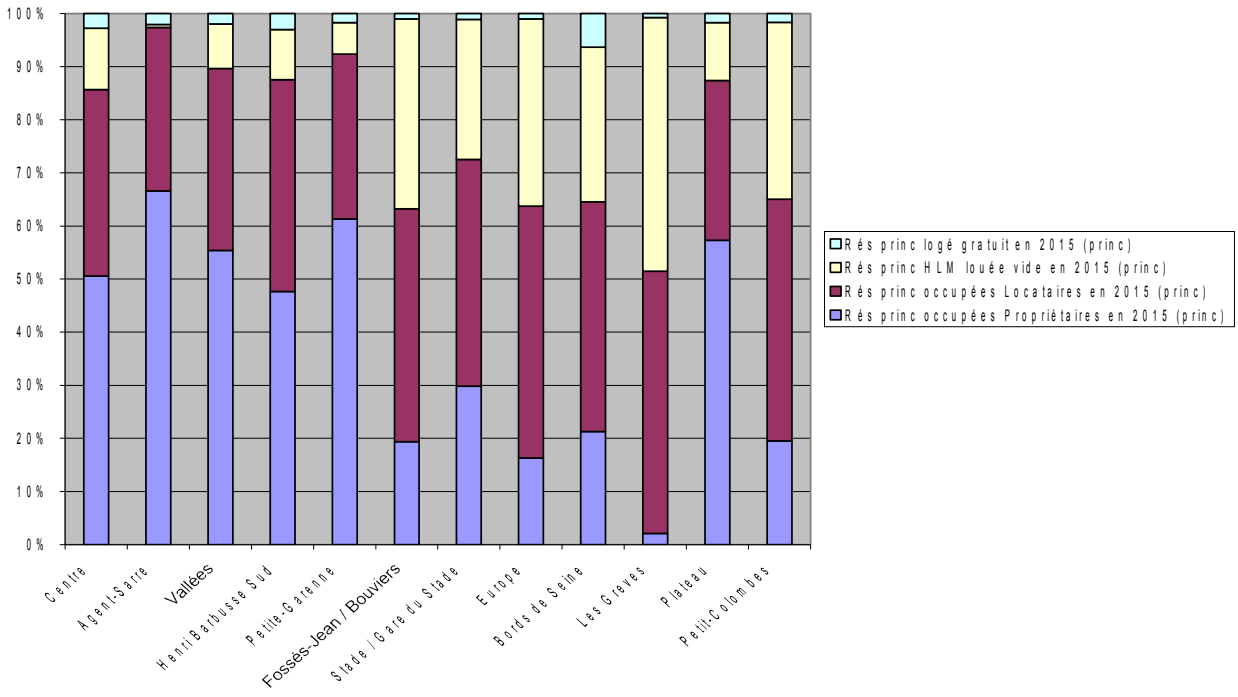
Tous les quartiers considérés ont une représentation de chaque catégorie professionnelle, avec pour certains des dominantes fortes comme dans les 5 premières zones où la catégorie des cadres est la plus importante, Quatre îlots présentent un profil plus mixte : le Stade/Gare du Stade, les Bords de Seine, le Plateau et le Petit-Colombes.



De la même manière, le parc de logements témoigne de la forte diversité sociale du territoire. Il comprend approximativement un tiers de pavillons individuels, un tiers de logements locatifs privés, et un tiers de logements locatifs sociaux.

Cet équilibre général inclut pourtant de fortes disparités de répartition sur le territoire. Les propriétaires sont dominants (au-delà de 55 %) dans 4 zones (Agent-Sarre, Vallées, Petite-Garenne et Plateau). D'un autre côté, cinq quartiers (Fossés-Jean, Gare du Stade, Europe, Les Grèves, Petit-Colombes) ont un taux de HLM supérieur à 33 %, tandis que les quatre autres cités plus haut en comptent entre 1 % et 11 %.

Chaque quartier offre ainsi un paysage urbain différent, structuré par un type d'habitation. Au nord et l'ouest de la commune prédominent des logements collectifs sociaux, tandis que les pavillons individuels sont situés au sud et à l'est.



Le taux de chômage de la population active de la ville est au-dessus de la moyenne nationale : 11 %, contre 8,9 % pour l'ensemble de la France (chiffres INSEE de 2010). Cette moyenne recouvre cependant de fortes différences selon les quartiers, les populations logeant en collectif HLM étant les plus touchées,

Ces données appuient les axes pris dans le cadre du projet d'établissement.

. ÉTAT DES LIEUX ET CONSTATS

Comme annoncé en introduction de cet état des lieux, nous nous appuyons sur les conclusions du rapport d'inspection de 2010 pour analyser les avancées réalisées et celles encore nécessaires.

.. *LES CONCLUSIONS DU RAPPORT D'INSPECTION DE 2010 ET LES ÉVOLUTIONS ATTENDUES*

Extraits du Rapport sur l'enseignement de la musique :

Parmi les points faibles relevés par l'inspection:

- *l'équipe pédagogique est insuffisamment structurée,*
- *les textes réglementaires font défaut, notamment le règlement pédagogique et le projet d'établissement.*
- *l'organisation en départements pédagogiques n'est guère opérationnelle, soit que le département manque de chef de file (c'est le cas de la Formation musicale), soit qu'il soit formel ou trop limité dans ses objectifs.*
- *par la déficience d'élèves inscrits en 2e et 3e cycle, les élèves plus jeunes manquent de points de repères stimulants,*
- *enfin, le déséquilibre en faveur des instruments polyphoniques, notamment le piano, a pour corollaire une offre insuffisante dans d'autres disciplines qui font défaut dans les pratiques collectives, notamment les instruments graves tels que le cor, le trombone, le basson, la contrebasse, mais aussi le hautbois et, dans une certaine mesure l'alto et le violoncelle.*

Recommandations

- *dynamisation de la pédagogie de la formation musicale et instrumentale avec l'aide du plan de formation continu ; mission conseil sur la formation musicale en 1er cycle, sur la pédagogie de groupe, le travail des petits ensembles, le répertoire, les démarches fondées sur la créativité et sur l'oralité , l'évaluation, etc.*
- *écriture des textes-cadres tels que le règlement des études, règlement intérieur, projet d'établissement,*
- *ré-équilibrage progressif des disciplines instrumentales par la réduction du nombre d'élèves pianistes, suivant les pistes tracées dans le rapport, et par la coopération entre établissements limitrophes, dans le cadre du schéma départemental,*
- *approfondissement des liens avec la pratique en amateur, notamment dans le domaine du chant choral et des ensembles instrumentaux de toutes esthétiques,*

Extraits du Rapport sur l'enseignement de la danse

Le développement d'une offre en danse classique reste une priorité bien comprise et déjà en marche.

Il est cependant évident que l'enjeu que constitue la proximité avec une MJC nationalement très identifiée auprès des praticiens du jazz depuis les année 70, n'a pas été évalué dans toutes sa richesse et ses perspectives, avec les possibilités qu'elle offrait pour le développement d'un pôle jazz, qui manque à la profession aujourd'hui. Notre étude nous a permis de constater que l'occasion qui était donnée, avec le recrutement du premier professeur, d'engager un travail commun avec l'équipe de la MJC, n'a malheureusement pas été saisie.

Cette opportunité reste ouverte mais conditionnée par des choix qui appartiennent aux élus épaulés par les professionnels , l'inspection de la danse pouvant le cas échéant apporter son soutien dans le cadre d'une mission conseil.

Préconisations

Au regard des éléments observés, deux solutions sont envisageables qui dans chaque cas encouragent une mutualisation des efforts avec la MJC dans un cadre concerté.

Proposition 1

Sortir de l'engagement de niveau 3 ou en assouplir les exigences, en renonçant à la deuxième discipline danse obligatoire que le conservatoire n'a pas anticipé avec la construction d'un projet d'établissement et de locaux adaptés. En effet, persister à proposer deux disciplines dont les cursus sont incomplets (notamment sans discipline complémentaire) reviendrait à dire que la danse fait « les frais » de la musique en subventionnant, par un effet d'affichage.

Ainsi pourrait être envisagé le développement d'un seul cursus classique amateur avec discipline complémentaire jazz ou contemporain (optionnel), les options étant assurées par la MJC dans le cadre de ses stages.

- *Engagement d'un accompagnateur de la danse.*
- *Développement modules d'érudition et largement ouverts aux publics amateurs des deux établissements (formation musicale danseur, culture chorégraphique, anatomie ou analyse du mouvement).*
- *Encourager l'émergence d'un groupe chorégraphique.*

Dans le cas où les tutelles souhaiteraient développer deux cursus amateurs complets tels que décrits dans les schémas d'orientation pédagogique, et en adéquation avec le schéma départemental, nous préconisons :

Proposition 2

- *D'engager le dialogue avec la direction de la MJC, avec pour objectif de travailler ensemble à la mise en place d'un cursus jazz ou avec une école associative ou municipale voisine, s'il en existe.*
- *De mettre en place des classes CHAD en classique pour le conservatoire et jazz pour l'établissement partenaire.*

Les autres points à développer sont les mêmes que dans la proposition 1.

Dans tous les cas

- *S'associer dans tous les cas à la MJC pour les 3èmes cycles jazz dans le cadre des ateliers professionnels (contractualisation) ainsi que pour la culture chorégraphique (spectacles, interventions de conférenciers, diffusion de films) ouverte à tous…*
- *Discipline complémentaire sous forme de stages ou modules programmés conjointement par les deux structures.*

▯.▯. DESCRIPTION DES LOCAUX

L'établissement, inauguré le 26 mars 2006, s'étend sur 3400 m² de superficie. Cet ouvrage d'architecture moderne comporte une façade en verre sérigraphié parée de portées musicales. Il est agrémenté d'une pelouse arborée, donnant sur un espace scénique extérieur d'environ 80 m², et intègre également 2 patios extérieurs, dont un aménagé en jardin japonais.

Cette construction érigée sur 3 niveaux est dédiée en majeure partie aux salles d'enseignement, bénéficiant d'un traitement acoustique adapté à chaque espace de travail :

- Le R+1 dispose de 18 salles d'enseignement d'environ 16 à 24 m², principalement consacrées aux cours de pratiques instrumentales, de musique de chambre et aux petits ensembles instrumentaux. La salle polyvalente d'environ 70 m² peut quant à elle accueillir jusqu'à 49 personnes, pour des conférences, des répétitions d'ensembles ou de mini-auditions de classe. Ce niveau dessert également la régie de l'auditorium.
- Le RDC Haut s'ouvre sur un large hall aboutissant sur une banque d'accueil adaptée aux personnes à mobilité réduite, à l'accueil de jeunes enfants, et jouissant notamment d'un espace cafétéria jouxtant les principaux points d'accès à l'auditorium. A cet étage se trouve également l'administration de l'établissement, la salle des enseignants, une salle d'éveil musical, et la salle de danse d'une superficie d'environ 140 m².

- Le RDC Bas se compose de 5 salles de formation musicale d'environ 30 m², de 5 studios de travail individuels réservés aux élèves, d'une salle de répétition d'orchestres d'environ 90 m², de 3 studios de musiques amplifiées et d'enregistrement, d'une salle de percussions d'environ 90 m² et de 2 studios de travail spécialisés. Ce niveau dessert également la scène de l'auditorium d'environ 85 m², et ses loges attenantes.

Cette structure dispose d'un auditorium de 286 places, qui se déploie sur l'ensemble des 3 niveaux. Son système de volets acoustiques mobiles lui confère des qualités acoustiques largement reconnues sur le département des Hauts-de-Seine. En outre, il est doté d'une boucle auditive pour les personnes malentendantes.

Par ailleurs, l'équipement possède également un monte charge pouvant accueillir un piano à queue de concert, un garage à vélos à destination des usagers et un parking souterrain réservé au personnel comptant quarante-huit emplacements de stationnement sur deux niveaux.

L'ÉQUIPEMENT

Parc instrumental

Au niveau du parc instrumental de prêt, celui-ci répond à la demande actuelle mais nécessite une restauration partielle.

Afin de ne plus avoir de matériel rendu inutilisable par manque d'entretien régulier, une nouvelle procédure de location doit permettre de contrôler plus régulièrement l'état des instruments proposés.

Au niveau des pianos, malgré un suivi régulier, certains instruments doivent être restaurés en atelier et d'autres remplacés.

3.3.3. Matériel informatique et audio

Pour le matériel informatique et audio, de nombreux investissements ont été faits en particulier pour le développement du département musiques actuelles :

Afin de proposer également de nouvelle disciplines telles que la musique assistée par ordinateur (MAO)[2] et d'ouvrir d'avantage les studios aux groupes amateurs, de nouveaux ordinateurs ainsi que des nouveaux logiciels ont été récemment acquis.

Concernant le pôle administratif, le logiciel de gestion DUONET utilisé pleinement depuis 2012 permet un meilleur suivi des études, des carrières et de la logistique nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

3.3. *LES RESSOURCES HUMAINES*

Le fonctionnement du conservatoire s'articule autour de deux équipes, une équipe pédagogique et une équipe administrative.

L'équipe d'entretien du bâtiment est quant à elle externalisée.

3.3.1. L'équipe administrative

L'équipe administrative, lors du rapport d'inspection, était composée de :

- 1 directeur,
- 1 directrice adjointe
- 1 agent responsable de la communication,
- 1 responsable administrative et financière,
- 2 secrétaires chargées de la coordination pédagogique,
- 4 agents d'accueil,
- un régisseur.

2 Ensemble d'utilisations de l'informatique au service de la musique, dans un objectif de composition, de notation musicale, d'enregistrement sonore...

Depuis juin 2015, le pôle administratif a été restructuré de la façon suivante :

- 1 directeur,
- 1 directrice adjointe- responsable de l'administration pédagogique
- 1 assistante de direction responsable de la communication,
- 1 responsable administratif et financier,
- 1 agent responsable de la comptabilité pédagogique et des inscriptions,
- 4 agents d'accueil,
- 1 régisseur (en attente de recrutement)

En ce qui concerne les 4 agents d'accueil, les profils de poste ont été repensés afin de couvrir un certain nombre de missions complémentaires.

Les rôles sont répartis de la façon suivante :

- 1 agent d'accueil responsable de la sécurité du bâtiment,
- 1 agent d'accueil responsable de la régie technique et des instruments,
- 1 agent avec une spécialité « électricité » responsable du mobilier et de l'agencement des salles,
- 1 agent représentant l'administration pédagogique du conservatoire.

1.1.1. L'équipe pédagogique

Au niveau de l'équipe pédagogique, le rapport d'inspection fait état de départements qui ne fonctionnaient pas, ainsi que d'instances de concertation très déficientes. La réorganisation totale des disciplines en départements ou en collectif des disciplines autonomes est une priorité.

Outil de la concertation interne de tout établissement d'enseignement artistique, le Conseil Pédagogique est une instance essentielle et incontournable. Réuni régulièrement, il permet

d'organiser, de mettre en œuvre, d'évaluer et de renouveler les procédures pédagogiques avec pour objectif de toujours vivifier l'enseignement. Pour ce faire, il est indispensable de développer une fluidité dans le fonctionnement de l'équipe pédagogique par une concertation régulière.

En ce qui concerne les différents départements pédagogiques, une meilleure représentativité de chaque discipline pourrait être construite autour des thématiques suivantes :

- Instruments polyphoniques,
- Vents,
- Danse,
- Formation Musicale, Érudition et Découvertes,
- Cordes,
- Musiques actuelles,
- Art vocal,
- Pratiques collectives.

▯.▯. EFFECTIF MUSIQUE ET DANSE

▯.▯.▯. Pour la musique

	CURSUS/PARCOURS	**2016/2017**
	ÉVEIL ARTISTIQUE	115
MUSIQUE	PARCOURS DÉCOUVERTE MUSIQUE	86
	DOUBLE CURSUS (musique et danse)	18
	CURSUS CLASSIQUE	560
	PRATIQUES COLLECTIVES	72
	CURSUS MUSIQUES	52

	CURSUS/PARCOURS	2016/2017
	ACTUELLES	

▯.▯.▯. Pour la danse

	CURSUS/PARCOURS	2016/2017
DANSE	CURSUS DANSE CLASSIQUE	98
	DANSE HIP HOP	26

SECONDE PARTIE :
AXES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT

Cette seconde partie du projet d'établissement présente les perspectives pédagogiques, culturelles et artistiques de l'établissement à l'horizon 2022.

Ces propositions s'appuient sur un travail mené par les différents départements ou disciplines du conservatoire.

Cette méthode vise à ce que chacun s'approprie le devenir de l'Établissement et s'investisse pleinement dans une vision partagée des priorités à réaliser.

Avant de définir précisément les différents axes de développement envisagés, il est nécessaire de repréciser les missions et enjeux d'un Conservatoire à Rayonnement Communal et, plus particulièrement, celui de Colombes.

I. LES MISSIONS D'UN CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL

Elles sont fixées en premier lieu par le ministère de la culture à travers des textes de référence tels que :

- La charte de l'enseignement artistique spécialisé (2001) ;
- Les arrêtés de classement et les annexes (2006) ;
- Les schémas d'orientations pédagogiques musique (2008), danse (2004), et théâtre (2005).

Le projet d'établissement du CRC s'inscrivant de fait dans ces textes réglementaires de référence, plusieurs orientations prioritaires peuvent déjà être dégagées :

- Nécessité de s'inscrire dans une organisation territoriale de l'enseignement artistique spécialisé, qui favorise notamment l'égalité d'accès des usagers, la concertation pédagogique et la mise en œuvre de projets pédagogiques et artistiques concertés.
- Fonctionner en réseau, notamment par le moyen de conventions passées avec d'autres établissements classés ou reconnus ou toute personne morale de droit public ou de droit privé exerçant une mission d'enseignement, de création ou de diffusion.
- Organiser les études en cursus tels que définis à l'annexe 1 de l'arrêté de classement. A cette fin, les établissements favorisent l'orientation des élèves tout au long de leur formation. Ils accompagnent leur projet et développent des collaborations entre spécialités artistiques, notamment lors des phases d'éveil et d'initiation.
- Privilégier les missions d'éducation artistique et culturelle en collaboration avec les établissements scolaires.
- Développer la pratique artistique amateur, notamment en offrant un environnement adapté.

- Constituer ou collaborer avec un centre de ressource pour la documentation, l'information, l'orientation et le conseil des citoyens.
- Dispenser ou garantir l'enseignement d'au moins deux spécialités.
- Constituer un lieu de ressources pour les plans de formation continue des enseignants.
- Posséder au moins un département au choix dans la liste suivante : jazz et musiques actuelles amplifiées, musiques traditionnelles, musique ancienne, composition électroacoustique et MAO.
- Offrir un cycle d'enseignement professionnel initial, en cohérence avec le plan régional de développement des formations professionnelles, dont les disciplines sont déterminées dans le projet d'établissement.
- Pour la danse, dispenser ou garantir, dans les deux premiers cycles et le troisième cycle de formation des amateurs, l'enseignement de deux disciplines chorégraphiques.

De ces orientations prioritaires, pourront être dégagés les enjeux et actions fondamentales.

. LES ENJEUX DU CONSERVATOIRE DE COLOMBES

Pôle de référence en matière d'enseignement artistique, le conservatoire, établissement d'intérêt communal, a pour mission centrale la sensibilisation et la formation des amateurs, et le cas échéant des futurs professionnels, aux pratiques artistiques et culturelles. Pôle structurant en matière de formation artistique, il exerce ses missions pédagogique et artistique en cohérence avec les Schémas d'Orientation Pédagogiques (musique et danse) du Ministère de la Culture et de la Communication avec le souci de favoriser la transversalité et les temps d'enseignement communs entre les disciplines. Il est également un lieu d'innovations pédagogiques que la qualité et le développement de ses projets peuvent parfois conduire au-delà des schémas convenus.

En prenant en compte les différents contextes présentés précédemment, et les recommandations issus du rapport d'inspection, ce chapitre présente les différents aspects des missions dévolues à un tel établissement ainsi que les grands axes de développement proposés sur les cinq années à venir.

Ces grands axes pourront se décliner de la manière suivante :

L'enseignement artistique

- s'attacher à impulser une triple dynamique d'enseignement/formation, de création et de diffusion dans les domaines de la musique et de la danse, avec l'enjeu fondamental de la pratique.

L'éducation artistique

- être un lieu libre d'accès à la culture et à un enseignement de qualité pour tous les publics, par une ouverture aux esthétiques les plus variées, et en offrant des démarches d'apprentissage et d'éducation multiples et complémentaires.
- s'inscrire résolument dans un contexte et une réalité sociale et culturelle par la médiation et l'apprentissage d'une expression artistique.

La diffusion

- assurer une mission de diffusion, dans et hors les murs du conservatoire, à travers un programme d'actions culturelles concerté, reflétant les contenus pédagogiques et artistiques dévolus aux structures labellisées par l'Etat.

Le rayonnement territorial

- favoriser l'éveil des jeunes enfants au monde artistique en proposant des interventions, notamment dans le milieu scolaire, par le biais d'un enseignement adapté et dispensé par des intervenants qualifiés.
- se positionner, tant vis-à-vis des autres structures à vocation culturelle de la commune de Colombes qu'à l'égard des écoles de musique du département et de la région, comme un interlocuteur privilégié et un élément constitutif de la dynamique culturelle à l'échelon de ces territoires.

Ces missions, exprimées en termes de grands principes d'ordre général, trouvent leur concrétisation en termes d'objectifs globaux d'apprentissage et peuvent se formuler ainsi :

- apprendre à aimer, écouter et/ou regarder.
- apprendre à être musicien et/ou danseur, individuellement et dans le cadre de pratiques d'ensembles.
- apprendre à se produire sur scène et à devenir autonome dans sa pratique artistique.
- découvrir et maîtriser les langages musicaux ou chorégraphiques proposés et participer à des projets transversaux avec les autres disciplines artistiques.

L'évaluation concertée des actions et expérimentations menées permettra de comparer les résultats aux moyens mis en œuvre et aux objectifs initialement fixés. Cela signifie que des dispositifs de suivi et d'évaluation seront élaborés, présentés en conseil d'établissement, et, une fois adoptés, intégrés au Présent Projet d'établissement.

. L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPÉCIALISÉ

.. *GÉNÉRALITÉS*

Un constat général met en lumière des aspects du système d'enseignement qu'il apparaît désormais clairement important de faire évoluer de façon efficiente et pragmatique. La pédagogie individualisée (au moins dans l'enseignement instrumental) repose sur une relation duelle adulte/enfant, ou adulte/adulte et constitue un système pratiquement unique dans le dispositif éducatif français. Le cours individuel offre une très grande richesse humaine et pédagogique mais cette structuration peut néanmoins mettre de côté la ressource de l'énergie collective qui permet souvent de dépasser les difficultés et démotivations passagères ou plus profondes. En outre, les contenus et objectifs paraissent encore trop souvent centrés sur la formation d'interprète, au sens « soliste » du terme. Cette « tradition française » a tendance à s'appuyer sur un enseignement particulièrement centré sur le plan individuel ce qui contredit le caractère essentiellement collectif des pratiques dans lesquelles aboutiront l'immense majorité des élèves. Enfin, il n'est plus à démontrer que l'épanouissement du musicien/danseur dans le collectif rejaillit positivement et fortement dans sa formation individuelle.

D'autre part, les véritables ouvertures sur des savoir-faire de création et de culture, au niveau amateur comme au niveau professionnel, sont toujours à renforcer ainsi que l'équilibre oralité/écrit qui demeure encore à réaliser. Par ailleurs, l'institution prend insuffisamment en compte le cas des élèves qui interrompent leurs études avant la fin du cursus complet.

Pour infléchir ce constat, quatre axes ont été retenus après synthèse des réflexions réalisées par chaque département ou discipline. Ces grandes directions, reprises par tous dans l'analyse des évolutions à mener sur les cinq années à venir, expriment le besoin de décloisonner les enseignements pour les enrichir des compétences croisées de chacun. Elles peuvent se définir ainsi :

3.3.3. La dimension corporelle associée à la respiration

Le corps, dans toutes ses composantes, constitue le socle de la construction artistique. La dimension corporelle de la pratique instrumentale ou vocale, et parallèlement, la dimension musicale du danseur, doivent être intimement liées et intégrées à toute pratique et formation artistique par le développement d'une conscience aigüe et fine du fonctionnement physiologique et émotionnel. L'expérience régulière de la scène, l'apprentissage de la gestion des émotions liés à ces expériences font partie intégrante d'une formation qui s'appuie sur la connaissance de soi et sur une quête d'harmonie dans le rapport au corps du musicien/danseur.

3.3.3. Le « jouer et/ou danser ensemble »

Le développement de toutes les formes de pratiques collectives et de la notion du « jouer et/ou danser ensemble » ouvre et structure de grands espaces de transversalité : du chant vers la musique ancienne, de la musique ancienne vers la danse, de la musique traditionnelle à la formation musicale et aux instruments de l'orchestre symphonique, de la danse à la percussion ou de la guitare à toutes les guitares… Les ouvertures esthétiques alliées aux synergies de groupes permettent à chacun de faire reculer ses limites, de dépasser et d'enrichir son univers.

3.3.3. L'évolution des pratiques pédagogiques

S'ouvrir à d'autres pratiques pédagogiques, s'enrichir des compétences de chacun pour une meilleure prise en charge de l'élève et de sa demande, permet de consolider l'existant mais également d'offrir des parcours différenciés et adaptés notamment par :

- le développement de la pratique de l'oralité,
- la mise en place de pédagogies de groupe,
- l'improvisation comme support d'apprentissage,
- l'informatique comme outil pédagogique.

Ⅱ.Ⅱ. ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Le règlement des études présenté en annexe formalise les choix, les orientations, pédagogiques élaborés collectivement.

Les axes principaux de réflexion et de réforme sont les suivants :

- Mise en place d'un éveil artistique musique et danse pour les moyennes et grandes sections de maternelle ;
- Mise en place d'une découverte artistique avec choix d'une dominante (musique ou danse) ;
- Mise en place d'une année d'initiation préalable à l'entrée en 1er cycle ;
- Elaboration d'un règlement des évaluations reflétant les objectifs principaux de l'enseignement artistique au sein d'un CRC ;
- Renforcement du lien entre formation musicale et formation instrumentale ;
- Mise en place de cursus musique et danse plus conforme au schémas nationaux d'orientation pédagogique ;
- Importance des pratiques collectives et de la diffusion ;
- Mise en place d'un cursus musiques actuelles en 3 phases ;
- Création de parcours personnalisés en fonction des projets personnels de chacun :
    - ✔ Parcours personnalisé
    - ✔ Parcours sur projet
    - ✔ Parcours adultes

Plus spécifiquement pour la danse :

- Mise en place de modules complémentaires : formation musicale du danseur, anatomie, histoire de la danse
- Ouverture vers d'autres esthétiques : danse modern-jazz, hip-hop, danse contemporaine

▯.▯. LES DIFFÉRENTS ENSEIGNEMENTS

Le cycle global d'éveil, de parcours découverte et d'initiation musicale et chorégraphique est la base de la formation au sein de l'établissement. Il propose aux jeunes élèves à partir de 4 ans une formation globale au conservatoire basée sur l'ouverture artistique, le développement d'une écoute active et d'une structuration corporelle, tout en leur permettant de s'initier peu à peu à une pratique musicale et chorégraphique. De cette manière, le conservatoire donne les moyens à l'élève, quel que soit son environnement social et culturel, de faire ou de confirmer des choix artistiques en connaissance de cause pour une formation épanouie sur le long terme.

L'organisation de la formation autour d'ateliers communs et de temps partagés entre les élèves de classes différentes a pour premier objectif de favoriser le décloisonnement des classes. Ces ateliers pourront être communs aux autres disciplines artistiques notamment la musique. Cette organisation permet également de valoriser au mieux les qualités de chacun et de ce fait d'éviter les risques d'une hiérarchisation construite sur des valeurs exclusives. Ces principes de transversalité doivent être mis en place dès les phases d'éveil et durant l'ensemble du cursus.

▯.▯.▯. L'éveil artistique / Objectifs

Eveil artistique 1 : élèves de 4-5 ans

Éveil artistique 2 : élèves de 5-6 ans

Favoriser la perception, la créativité et la sensibilité artistique à travers des jeux ludiques.

Exploration de l'espace et du temps à travers des éléments gestuels simples, travail de la mémoire et l'imagination.

Créations de mises en scène chorégraphiques, musicales…

□.□.□. Découverte musicale et chorégraphique / Objectifs : (élèves de 6-7 ans)

Découverte de la musique

- Développement de la sensibilité artistique (musicalité, relation aux autres) ;
- Éveil à la pratique artistique enrichie d'une pratique vocale et d'écoute musicale ;
- Construction de la maîtrise corporelle ;
- Orientation vers la musique ou la danse ;
- Découverte musicale ;
- Cours collectif (socle commun avec la découverte danse) de 45mn dispensé par un professeur de musique, et un professeur de danse ;
- Une demi-heure de pratique instrumentale sous forme d'ateliers de découverte instrumentale.

L'objectif est double puisqu'il s'agit à la fois de découvrir la majorité des instruments pratiqués au conservatoire, et de faciliter un choix qui pourra être fait au terme de cette année. Les élèves pourront découvrir et pratiquer les multiples instruments lors d'ateliers regroupant généralement 3 à 4 élèves.

Découverte de la danse

- Introduction des premiers éléments techniques de la danse, expérimentation des principes fondamentaux pluridisciplinaires.
- Cours collectif (socle commun avec la découverte musicale) de 45mn dispensé par un professeur de musique, et un professeur de danse.

- Initiation Chorégraphique de 45 minutes par le professeur de danse.

Initiation musicale ou chorégraphique (à partir de7-8 ans)

Cette année permet à tous les élèves (enfants et adultes) d'être initiés à la pratique d'un instrument avant d'être en mesure de confirmer le choix d'une formation à plus long terme.

Pour la musique

De la même façon que pour les cycles à venir, l'apprentissage se décompose de la façon suivante :

- Une heure de cours collectif de formation musicale ;
- 20 mn de pratique instrumentale individuelle. Ce temps peut être plus important en cas de regroupement d'élèves (40mn pour 2 élèves, ou 1 heure pour trois élèves). Ce regroupement peut être proposé ou imposé par le professeur. Très logiquement cette pratique instrumentale s'adaptera à la morphologie et à la psychomotricité des enfants ;
- Une heure de chorale.

Pour la danse

- Un cours collectif d'une heure ;
- Un cours de Formation musicale du danseur.

A la fin de l'année d'initiation, une commission pédagogique permettra de valider ou non l'entrée en premier cycle

.. Formation Musicale/Érudition

Ce tronc commun à tous les élèves permet de croiser les disciplines, les champs esthétiques et pédagogiques tout en construisant un socle partagé de connaissances générales au niveau culturel et spécifique au niveau technique. Se situant au cœur des enjeux de la formation

artistique, il fait l'objet d'une attention particulière de la part de tous les acteurs de l'Etablissement.

Un équilibre entre les enseignements dits principaux et les enseignements dits complémentaires doit être mieux réalisé. Le terme de « complémentaire » ne doit plus être compris comme synonyme « d'annexe » mais recouvrir des domaines de connaissances et de savoir faire qui complètent de manière indispensable la discipline dominante, pour amener l'élève à une pratique réellement autonome. La culture doit être intégrée au parcours de l'élève, non seulement par des cours adaptés, à partir d'un certain niveau, mais également à tous les stades de la formation, notamment par une incitation constante à rencontrer et « côtoyer » toutes les formes du spectacle vivant.

La Formation Musicale

La formation musicale étant l'une des composantes essentielles de l'apprentissage, de la pratique et de l'éducation artistique, les multiples objectifs peuvent se traduire de la façon suivante :

- Développer et affiner le lien entre l'appréhension corporelle/sensorielle et la maîtrise du langage musical.
- Mettre en évidence la nécessité d'une expression musicale construite et optimiser la capacité à restituer un texte musical dans toutes ses composantes.
- Aborder les différentes notions à travers des vecteurs variés et complémentaires :
  - ✔ oralité, mémorisation, improvisation ;
  - ✔ précision dans le rapport à l'écrit, la lecture, la graphie, l'analyse, la structuration, le sens du discours ;
  - ✔ aisance dans l'expression vocale ;
  - ✔ finesse et richesse de la reconnaissance auditive ;
  - ✔ utilisation des nouvelles technologies.
- Aborder des styles variés, inciter à la curiosité, sensibiliser les élèves à la pratique du jazz et des musiques traditionnelles notamment.

- Aider à structurer l'organisation du travail personnel.
- S'appuyer le plus souvent possible sur l'offre de diffusion de l'établissement ou de la Collectivité afin de mieux prendre conscience de la finalité des apprentissages.
- Renforcer la communication avec les professeurs d'instrument, élaborer des projets communs.
- Proposer une initiation à l'Erudition et à l'Ecriture, laquelle peut être relayée, pour les élèves qui le souhaitent, par un apprentissage plus abouti dans des cours spécifiques.

La définition de ces objectifs nous amène aujourd'hui à repenser le contenu et déroulement de chaque cours, et proposer un nouveau modèle d'enseignement de cette formation musicale.

Ainsi, la formation musicale serait enseignée à l'appui de la pratique instrumentale permettant ainsi une véritable interaction entre la pratique instrumentale et l'apprentissage théorique.

Plusieurs classes de « formation musicale-instrumentale » sont mises en place dès cette année sous forme expérimentale. Des bilans réguliers sont effectués au cours de l'année pour évaluer la progression des élèves et le bénéfice qu'ils retirent de ce cours. A l'issue de deux années, un bilan général sera effectué par toute l'équipe pédagogique et permettra de décider la généralisation ou non de ce principe.

Les classes actuellement proposées sont :

- Formation musicale cuivres ;
- Formation musicale bois ;
- Formation musicale cordes.

Les cours d'1h15 sont encadrés par un binôme constitué d'un professeur spécialisé en formation musicale et un professeur représentant le département instrumental (bois, cordes ou cuivre).

A la rentrée de septembre 2018, il a été créée une classe supplémentaire de formation musicale instruments polyphoniques.

La culture musicale

Il semble essentiel de mener une réflexion de fond sur la manière de sensibiliser les élèves (en cursus de FM et d'instrument, ainsi que les hors cursus), à l'aspect culturel de l'acte musical et sur la façon dont l'approche culturelle, analytique, historique… peut enrichir d'une part, les pratiques et les parcours de chacun, et d'autre part, nourrir les projets artistiques du conservatoire

Pour ce faire, les grands principes de l'enseignement de la Culture et de l'Analyse doivent faire partie intégrante de l'acte pédagogique de chaque enseignant et devront, d'autant plus, être réaffirmés en cours de Formation Musicale. En outre, la possibilité de faire connaître la discipline via des mini-ateliers et/ou par des projets concrets permettra qu'à la fin du second cycle, l'offre des matières d'érudition s'effectue dans une continuité logique et attendue.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation au CEM, l'organisation d'un programme d'études est en cours d'élaboration au niveau régional. Celui-ci entraînera dans les années à venir la déclinaison de textes précis sur le fonctionnement de cette discipline.

Il sera étudié également la possibilité de proposer un module d'Ecriture pour valider le 3ème cycle de Formation Musicale en prélude à l'instauration d'un cycle spécifique plus approfondi dans la discipline.

.. Les instruments de l'orchestre symphonique

Généralités

L'un des objectifs principaux est de constituer un vivier suffisant pour que le conservatoire puisse s'ouvrir sur des pratiques collectives, dès le plus jeune âge mais également vers le développement d'orchestres tels que symphonique ou d'harmonie de deuxième et troisième cycle.

Pour cela, les axes de réflexion se déclinent ainsi :

- Développer la dimension corporelle indissociable de la dimension artistique.

- Développer les techniques pédagogiques croisées ou associées.

- aborder le répertoire par le biais de l'oralité, ce qui, pour des élèves ayant des difficultés avec la partition, peut les aider à appréhender celle-ci autrement. Pour les plus grands, ce travail permet de vivre moins « scolairement » leur mise en situation artistique,mettre en place des dynamiques de classe axées sur le travail collectif, soit ponctuelles, soit systématiques, notamment pour les débutants et ce dès les premiers cours, la musique devenant plus vivante et ludique lorsqu'elle est partagée.

- Développer la pratique et les techniques d'improvisation.

- Favoriser les échanges pédagogiques pour que les élèves puissent profiter d'autres modes d'approches pédagogiques, en s'appuyant sur les compétences de chacun en interne ou en invitant des personnalité extérieures reconnues, pédagogues ou artistes de toutes esthétiques.

- Renforcer le travail régulier avec piano ou autre instrument polyphonique, dès le Cycle 1 selon les répertoires abordés et le systématiser pour les élèves de Cycles 2 et 3, en créant des binômes avec un accompagnateur référent.

- Engager une nouvelle réflexion sur le déchiffrage qui doit être abordé de façon plus systématique avec constitution d'un répertoire de partitions et un travail sur les contenus avec les professeurs référents.

- Ouvrir les répertoires sur d'autres esthétiques permettant d'enrichir le potentiel artistique de l'élève et renforcer les liens amicaux/musicaux en créant une ambiance de classe propice à la confiance et à l'investissement de tous (enseignants, élèves et parents).

- Réfléchir à des modalités d'évaluation plus en phase avec l'évolution actuelle de l'établissement, visant à mieux allier technique et artistique.

Ces évolutions engendreraient des modes de rayonnement diversifiés par la mise en place d'auditions pour optimiser le potentiel de l'élève, le responsabiliser face à une mise en

situation scénique. La pérennisation des auditions de classes et des auditions ouvertes continuera d'offrir des temps d'écoutes réciproques mais offrira également des mises en situation régulières et constructives.

- Renforcer la place des vents en multipliant et diversifiant l'offre (enseignement des instruments dits rares tels que le basson, le tuba, le hautbois, etc.).

- Construire une nouvelle et réelle dynamique autour des neuf classes d'instruments à vent est une des ambitions du conservatoire. Plus traditionnellement, cette grande famille instrumentale est scindée en deux entités, les bois et les cuivres. Pourtant c'est bien de tous les instruments à vent dont un conservatoire a besoin pour se construire et tendre vers des pratiques collectives diversifiées et une dynamique commune.

  L'établissement a donc décidé de s'appuyer sur les diversités de ce département pour continuer à l'enrichir par une ouverture sur des pratiques et des esthétiques autres. La richesse de ce département sera la richesse des orchestres de demain qu'il soit d'harmonie, symphonique ou ensemble à géométrie variable, d'esthétique classique, jazz, traditionnelle ou musique du monde.

- Redynamiser la classe de percussions.

  Sous cette appellation, trois classes sont regroupées : la percussion classique, la percussion traditionnelle et la batterie. Une collaboration permanente entre ces trois disciplines est nécessaire pour une évolution harmonieuse de ces enseignements au profit des élèves mais également pour la cohérence des formations d'ensembles et d'orchestres, qu'ils soient à vent, à cordes, de jazz, symphoniques ou autres…

Pour développer et pérenniser ces trois classes, plusieurs axes sont à explorer :

- Développer les interventions et animations en direction du milieu scolaire

- Poursuivre les projets d'ouverture sur d'autres cultures, musiques et cultures du monde, région, Europe, Afrique, Asie constitue également un axe de réflexion. L'ouverture d'ateliers proposant des pratiques de musiques du monde nécessite un rapprochement avec différentes associations développant des activités culturelles et artistiques. L'organisation d'une table ronde rassemblant l'ensemble des associations

et institutions concernées peut permettre de déterminer les orientations à prendre ainsi que les partenariats à mettre en place.

- Développer l'autonomie de l'élève en continuant à leur apprendre la régularité dans le travail. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre à disposition des élèves, des infrastructures adaptées tant au niveau espace, qu'au niveau matériel.

- Toujours inciter les élèves à aller vers les pratiques collectives afin de pouvoir progresser plus rapidement. Ces enseignements ne peuvent évoluer que s'ils sont également pratiqués en groupe.

- Amener les élèves actuellement en Cycle 1 ou en initiation, vers le Cycle 2 pour équilibrer les classes et obtenir ensuite des entrées en Cycle 3 nécessaires à la constitution d'un orchestre symphonique et au développement de projets ambitieux.

Les instruments polyphoniques ; Perspectives pour le piano, la harpe, la guitare, l'accordéon

Les objectifs pédagogiques sont également focalisés sur la notion de prestation publique, sachant que des projets d'envergure et un rayonnement des musiciens vers l'extérieur passent par un enthousiasme créatif des élèves, un enrichissement artistique au contact les uns des autres et notamment au contact des élèves déjà bien avancés dans le cursus.

- Multiplier les occasions de jouer en public, que ce soit au conservatoire ou à l'extérieur.

- Développer le jeu avec d'autres instruments dès le premier cycle, sous forme de simple préparation d'œuvres courtes pour les Auditions Ouvertes, d'initiation ponctuelle à la musique de chambre ou, pour les plus avancés, d'initiation à l'accompagnement instrumental. Enfin, pour les troisièmes cycles, permettre, dès que possible, d'interpréter un mouvement de concerto avec un ensemble instrumental.

- Impliquer les élèves de manière plus régulière et transversale dans les différents orchestres en tant qu'instrument d'accompagnement ou instrument soliste.

- Développer et ouvrir vers d'autres esthétiques : chansons, accompagnement, musiques actuelles.

Ⅱ.Ⅱ.Ⅱ. Le Département d'Art Vocal

La classe de chant fait déjà preuve d'un niveau et d'une vitalité importante. A l'aune des demandes et de l'activité importante du tissu choral et vocal du territoire, le développement de ce département répond à une logique d'accompagnement d'un potentiel amateur et professionnel en nette croissance.

Pouvant se décliner en cours individuel pour le développement d'une dominante vocale, il est également le socle de la formation des élèves dans tous les autres parcours dès le plus jeune âge.

Afin de pérenniser l'existant et consolider le développement de ce département, il est nécessaire de renforcer le niveau de Formation Musicale des chanteurs et donc de mieux intégrer cette discipline dans chaque cycle du cursus en les structurant en unités de valeur.

D'autre part, la tenue régulière d'ateliers et/ou de stages thématiques permettent de compléter la formation dans des domaines plus spécifiques :

- écoute (répertoires et voix extra-européennes),
- improvisation vocale,
- art lyrique (mise en situation, espace et lumière),
- pédagogie du chant,
- master-classes ou modules d'initiation aux langues chantées, de décryptage des codes de la musique contemporaine, d'approche des grands rôles lyriques.

Par ailleurs, il semble important d'étoffer le Cycle 1 en proposant à de jeunes élèves l'expérience du chant en pratique complémentaire. Celle-ci peut aboutir, à l'âge adulte, à un approfondissement très structurant pour l'instrumentiste ou le danseur mais également devenir, de manière souvent inattendue, une discipline dominante.

III.1.3. Le département musiques actuelles

Objectifs généraux

- Proposer un enseignement artistique dans le champ des musiques actuelles qui permette aux élèves-musiciens de construire une pratique musicale personnelle.
- Accompagner et développer les pratiques amateurs sur le territoire de Colombes dans le domaine des musiques actuelles, en lien avec le Caf'Muz, structure municipale partenaire orientée sur les musiques actuelles
- Mettre en place un parcours pré-professionnel afin de donner les moyens à ceux qui le souhaitent d'aller vers une démarche professionnelle, qu'elle soit musicale ou technique (métiers du son, de la régie, etc...).
- Structurer un réseau d'acteurs culturels de la ville autours de disciplines complémentaires (danse, audiovisuel, théâtre, arts plastiques) afin de varier les offres sur le territoire.
- Donner les moyens à un nouveau public d'intégrer le conservatoire dans le cadre du projet d'établissement afin de diversifier notre public.

III.1.4. Le département danse

Le Département danse ne représente actuellement qu'une petite partie de l'établissement. La danse est pourtant au cœur de toute formation. D'autre part, les missions culturelles et territoriales du conservatoire impliquent de contribuer aux actions de sensibilisation et d'élargissement des publics ainsi que de mettre en place, seul ou en liens avec d'autres établissements du secteur public ou du milieu associatif (structures de création chorégraphique, de diffusion…), des actions en faveur de la pratique de la danse.

Le conservatoire propose, dans un cadre défini, un enseignement initial à l'art et à la pratique de la danse qui ne préjuge pas de l'avenir des élèves. L'enseignement, l'organisation pédagogique et les actions menées prennent en compte la réalité des besoins, des aptitudes, des motivations et des projets de l'élève. L'établissement assure la sensibilisation et la formation initiale de danseurs, qui dans leur grande majorité, pratiqueront la danse en amateur et assume pleinement sa vocation à être un lieu d'information, d'orientation et de conseil.

Élargissement de l'offre

Plusieurs actions sont à envisager :

- Des actions de découverte, de sensibilisation et d'animation notamment en milieu scolaire ou périscolaire, auprès des publics des CSC, etc ;
- Des actions de formation/ découvertes accessibles à un public extérieur à l'établissement, qui peuvent être partenariales, et notamment de stages ;
- Création de cours pour amateurs confirmés ;
- Mise en place de groupes de création chorégraphique ;
- Mise en place ponctuelles de différents modules telles que la kinésiologie, l'analyse fonctionnelle et la notation du mouvement dansé…

L'éthique de l'enseignement public de la danse implique que soient accordées une attention constante et une place permanente tant à la création et aux cultures émergentes, qu'aux patrimoines artistiques, témoignant à la fois de l'histoire, de la vitalité et du renouvellement de chaque discipline. La présence, régulière ou ponctuelle, d'autres formes de danse au sein du conservatoire est souhaitable comme facteur d'ouverture artistique, humaine et sociale et peut contribuer de façon importante au décloisonnement et à l'élargissement des publics.

Accompagnement à la pratique amateur

Le conservatoire favorise et accompagne les initiatives dans le domaine de la pratique en amateur en lui offrant un espace d'expression adéquat. Des conventions de partenariat peuvent être conclues pour :

- Orienter les demandes de pratique artistique, selon leur nature, vers d'autres partenaires ou vers des groupes chorégraphiques internes ou externes à l'établissement.
- Mettre à disposition les studios de danse dans les créneaux horaires disponibles, dans le cadre de partenariats préalablement établis.

- Encourager l'émergence et accompagner l'activité d'un ou plusieurs groupes chorégraphiques amateurs.
- Donner accès à une documentation spécialisée.
- Apporter les conseils ponctuellement aux personnes ou groupes sur leur pratique en les orientant vers un professeur référent.
- Inviter les amateurs lors de rencontres ponctuelles autour d'un projet avec un artiste en résidence.

▯.▯.▯. Le département Art dramatique

Conformément au schéma d'orientation pédagogique théâtre, « les classes d'art dramatique des établissements d'enseignement artistique proposent, dans un cadre défini, un enseignement initial à l'art et à la pratique du théâtre qui ne préjuge pas de l'avenir des élèves : spectateurs avertis, artistes amateurs, candidats à l'aventure professionnelle, sans privilégier aucune de ces hypothèses. Placées au sein d'établissements à vocation pluridisciplinaire, elles sont appelées à se saisir des ressources existantes en matière d'enseignement de la musique et de la danse et à s'inscrire pleinement dans le projet pédagogique global de ces établissements ».

Dans ce cadre, et bien qu'il soit suffisant pour un conservatoire à Rayonnement Communal de ne dispenser qu'une seule spécialité, le conservatoire de Colombes propose actuellement l'enseignement de la musique et de la danse, et envisage à moyen terme d'élargir ses enseignements à celui de l'art dramatique.

▯.▯. *LES CURSUS DIPLÔMANTS*

▯.▯.▯. Présentation générale

Conformément aux schémas pédagogiques qui préconisent la mise en place d'une formation globale pour les musiciens en établissant un cursus qui regroupe de manière systématique un ensemble de disciplines complémentaires autour d'une discipline dominante, les objectifs sont déterminés pour chaque cycle d'apprentissage.

L'enseignement artistique faisant partie intégrante d'une éducation artistique globale, la mise en place d'un cursus diplômant doit se présenter comme un moyen destiné à former des « amateurs éclairés » et des musiciens professionnels plus complets.

La richesse de l'enseignement apporté est la garantie d'une formation de base complète et solide. L'importance du volume horaire demandé n'est cependant pas à sous-estimer : C'est la voie habituelle pour un apprentissage musical ou chorégraphique approfondi. Au fur et à mesure de la progression, les cours durent chaque semaine entre 2 heures (la première année) et 6 à 10 heures (vers la dixième année), auxquels s'ajoutent des temps de répétitions, de concerts et de travail personnel.

Concernant la danse, le volume horaire sera compris entre 3 et 6 heures de cours hebdomadaires.

Les cursus sont composés de trois cycles, validés par des examens de fin de cycles.

.. Le cursus Musique

Le cycle 1 ou cycle d'apprentissage

Généralités

Le premier cycle doit comporter tous les aspects de la pratique musicale adaptés à l'âge et au degré d'apprentissage des élèves :

- Écoute ;
- Expression corporelle de la musique ;
- Chants et jeux instrumentaux individuels et collectifs ;
- Interprétation ;
- Invention ;
- Connaissance des langages musicaux, ceux-ci ne se limitant ni à l'Europe ni à l'univers tonal ;
- Apprentissage, dès les premiers cours, de méthodes de travail ;

- Pratique quotidienne à la maison, indispensable à toute évolution instrumentale.

L'enseignant se doit d'insister sur la multiplicité des expériences musicales et la diversité des répertoires écoutés ou interprétés, le champ de connaissance ouvert à la curiosité des élèves devant être, dès l'origine, aussi vaste que possible.

L'ensemble des acquis de ce premier cycle doit constituer une formation cohérente. Il peut être le premier stade d'une formation plus longue ou être une fin en soi, le temps pour l'élève d'acquérir une expérience de l'expression musicale qui peut être déterminante dans la construction de sa personnalité. Les objectifs de ce cycle sont :

- Le développement des motivations, de la curiosité artistique, du goût pour l'interprétation et pour l'invention.
- L'acquisition des bases musicales grâce à un équilibre entre l'oralité (écoute, mémoire….) et le maniement du langage écrit.
- L'application du vocabulaire spécifique par une approche sensorielle et corporelle.
- La diversité des répertoires abordés, monodiques, polyphoniques, vocaux ou instrumentaux.
- L'amorce des savoir-faire vocaux et instrumentaux, individuels et collectifs avec l'acquisition des premiers réflexes fondés sur la qualité du geste, de la lecture, de l'écoute intérieure et sur l'écoute des autres.
- Un premier accès aux différents langages musicaux au travers de l'écoute d'œuvres, de l'étude de partitions appropriées et des activités d'invention, en recherchant un équilibre entre perception globale et approche du détail.

Outre la pratique instrumentale qui intègre des éléments de travail vocal, d'analyse, d'improvisation, de lecture et de travail corporel, l'élève aura obligatoirement une pratique collective (orchestre, chorale) et recevra une formation musicale générale dont les composantes sont : écoute, lecture, analyse, culture et écriture.

Le cycle 2 ou cycle d'autonomie

Généralités

Le second cycle prolonge et approfondit les acquis du premier cycle dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines, tout en favorisant chez l'élève l'accès à son autonomie musicale caractérisée par les capacités d'analyser les musiques qu'il joue, les situations musicales qu'il vit, son propre jeu et de rechercher et renouveler son répertoire. . Il doit offrir à l'élève les différents modes d'accès à la pratique et à la connaissance de la musique.

Les objectifs de ce cycle sont :

- L'acquisition de méthodes de travail personnel favorisant le sens critique, la prise d'initiatives et l'appropriation des savoirs transmis.
- La réalisation d'une première synthèse entre pratique et théorie, entre approche sensible et bagage technique grâce à :
  - ✔ L'aisance de la lecture des partitions de moyenne difficulté,
  - ✔ L'affinement de la perception auditive (horizontale et verticale),
  - ✔ La mise en place d'une démarche analytique,
  - ✔ L'exploitation des ressources de l'activité vocale (monodique et polyphonique),
  - ✔ Possibilité d'improviser suivant différentes approches (libre ou à la manière de…).
- La découverte et l'exploitation des principales possibilités de l'instrument.
- La maîtrise de l'interprétation d'œuvres de difficulté moyenne et de répertoires diversifiés alliant écoute, aisance corporelle et sens musical.
- La pratique régulière des différentes formes de musiques d'ensemble.

Le cycle 3 ou cycle de perfectionnement

Généralités :

Le troisième cycle prolonge et approfondit les acquis des cycles précédents, dans le but d'une pratique autonome.

Les objectifs sont :

- L'approfondissement des techniques instrumentales ou vocales permettant une interprétation aboutie.
- La maîtrise des bases de l'interprétation selon les principaux styles avec une culture ouverte à l'ensemble des courants musicaux passés et contemporains.
- La capacité à affirmer et assumer ses choix personnels d'interprétation.

Le troisième cycle est pour l'élève le temps du choix, de la spécialisation ou non, de l'achèvement des études musicales pour un plus grand nombre.

.. Le cursus danse

En plus des dispositions statutaires communes à l'établissement, les candidats aux études de danse doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse. Des tests d'aptitude sont prévus (en juin et septembre) pour l'entrée dans les cours au 1 er cycle. Pour l'ensemble des autres niveaux les candidats sont évalués par les professeurs après un cours de danse collectif, portant sur les acquis de placement, vocabulaire, technique de « barre » et de « milieu » en danse classique. Ces tests ont lieu sous forme de cours d'essai, afin d'y apprécier le niveau de l'élève. Pour les classes à horaires allégés, le test est effectué sur un dossier de projet artistique de l'élève.

Les études chorégraphiques comprennent la danse classique et la danse Modern' Jazz. Elles donnent lieu à un cursus complet réparti en trois cycles précédés d'années d'éveil et d'initiation.

Le cursus d'études est organisé en trois grands cycles d'acquisitions, eux-mêmes structurés en phases :

Cycle 1 phases 1, 2 et 3 (Durée maximale des études dans le cycle 1 : 5 ans)

L'objectif de ce cycle est l'acquisition des éléments techniques de base, des fondamentaux; d'appréhender les différentes qualités d'intention, de placement et d'exécution; l'approfondissement des relations au temps, à l'espace, à la musicalité, l'acquisition de terminologie, le début de la précision, de la qualité et du plaisir du mouvement dansé.

La formation musical du danseur est inclus dans les cours obligatoire afin de développer l'union musique danse.

Cycle 2 phases 1, 2, et 3 (Durée maximale des études dans le cycle 2 : 5 ans)

Ce cycle permet :

- la prise de conscience de la qualité de « sa danse » comme langage artistique et l'ouverture au plaisir de détailler et de perfectionner ses gestes pour une meilleure recherche du mouvement ;
- l'enrichissement de la maîtrise technique, du langage chorégraphique et des qualités d'exécution et d'endurance,
- l'utilisation multiple de l'espace, des dynamiques et des nuances ;
- la participation à des projets pédagogiques ;
- l'enrichissement des techniques d'improvisations.

Un cursus complet, avec un principe de discipline principale ou dominante (danse classique) et de disciplines complémentaires (danse jazz, hip-hop, danse contemporaine, ateliers). Des modules (répertoire, pointes...) permettent d'appréhender de nouvelles esthétiques et de découvrir d'autres genres chorégraphiques.

Cycle 3 (Durée maximale des études: 4 ans)

Le corps est construit et sensible. L'autonomie et la disponibilité étant acquises, l'objectif du cycle 3 est d'approfondir et de perfectionner la technique et l'expressivité, le développement des notions artistiques, l'exploration des nuances artistiques, l'accès au répertoire et aux différents styles chorégraphiques, de découvrir les expériences de la création et de la pratique scénique, la réalisation de travaux personnels de création.

L'expression artistique et l'interprétation sont privilégiées. L'élaboration de projets personnels encouragés.

Chaque phase dure de un à trois ans.

Pour les élèves suivant un cursus complet, les disciplines complémentaires sont les suivantes :

- l'histoire de la danse,
- l'anatomie,
- l'analyse du mouvement dansé dès le premier cycle.

.. *LES PARCOURS*

... Les parcours Musique (non diplômants)

Contrairement aux cycles, les différents parcours ne délivrent pas de diplômes reconnus dans les différents conservatoires classés par l'état.

En revanche, ils permettent de prendre en considération les souhaits de chacun et d'établir des pédagogiques différenciées adaptées aux multiples esthétiques et projets artistiques des élèves.

Le parcours personnalisé

Il s'adresse à des élèves débutants ou de niveau de premier cycle ayant un handicap ou un problème particulier qui ne permettrait pas d'intégrer un cursus diplômant.

Ce parcours est accessible sur demande et après avis de l'équipe de direction et de l'équipe pédagogique.

Le parcours sur projet

Ce parcours permet à chacun d'organiser ses études musicales ou chorégraphiques en fonction du temps dont il dispose et de l'énergie qu'il veut consacrer à ses activités artistiques. Ils ne sont pas soumis aux évaluations de fin de cycle, et de ce fait ne donnent accès à aucun certificat ou diplôme. Tout comme pour les cursus complets, cet enseignement est destiné à aboutir à des productions publiques et requiert donc un travail personnel.

Ce parcours est accessible à partir du cycle 2. Les bases techniques doivent être bien établies doublées d'une certaine forme d'autonomie, tout du moins dans la capacité à formuler un projet musical autour d'une esthétique ou d'une forme de pratique. L'élève, motivé, y est admis après une évaluation/concertation avec l'équipe enseignante et la direction. Les critères d'entrée dans ce cycle sont de :

- Définir un projet artistique autour d'une esthétique, d'une pratique ou d'un objectif spécifique.
- Vérifier les ressources de l'établissement et/ou des partenaires quant à la capacité à répondre de façon pertinente à ce projet.
- Vérifier la bonne adéquation du projet avec le profil de l'élève et sa motivation initiale.

Les modalités et objectifs de ce cycle sont :

- Élaborer un contenu (nature et nombre de cours).
- Fixer les modalités d'évaluation avec possibilités de rupture si le contrat n'est pas respecté.
- Définir et honorer un contrat d'objectifs, en respectant l'engagement et la motivation dans la mise en œuvre du projet.
- Accéder à l'autonomie de l'élève dans son projet musical.

Le parcours adultes

Conformément aux objectifs du conservatoires qui sont de « favoriser l'accès du plus grand nombre à une pratique artistique épanouissante », le conservatoire propose des parcours spécifiques pour les adultes en fonction de leur niveau musical et de leur projet artistique personnel.

Chaque demande de formation fait l'objet d'un entretien individuel préalable avec le directeur ou son représentant. Une commission constituée du directeur et des professeurs concernés permettra de définir et déterminer la formation la plus adaptée au projet et aux ambitions de l'élève.

Pour les adultes débutants

Cette formation s'organise en 2 étapes :

1ère étape, la formation initiale

Un temps de d'apprentissage de 4 ans correspond à un premier cycle et permet d'acquérir les bases minimum pour une pratique amateur.

Les cours :

- un cours de pratique instrumentale, individuel ou collectif ;
- un cours de formation musicale ;
- Une pratique collective ;
- certains cours optionnels.

Durée maximum : 4 ans. Au-delà de ces 4 années de formation, l'élève est en capacité de poursuivre une pratique musicale dans le cadre des soutiens aux pratiques amateurs.

2ème étape - le temps de la réalisation du projet personnel et de la pratique collective

En fonction des compétences acquises lors du premier temps de formation, le conservatoire offre la possibilité de poursuivre cette formation dans le cadre d'une pratique collective et, par exception, sur demande motivée de l'élève et avis d'une commission pédagogique, de poursuivre des cours de formation individuelle.

L'inscription se fait dans le cadre du « soutien à la pratique amateur ». Un contrat de formation valable pour l'année en cours détermine le parcours au conservatoire et les objectifs à atteindre.

Le conseil d'enseignant de fin d'année scolaire décide, en fonction notamment des bilans de l'année scolaire de renouveler ou non ce contrat de formation pour l'année suivante.

Les cours :

- un cours de pratique collective instrumentale (voir Liste des orchestres et ensemble et ateliers) ;
- éventuellement, un soutien instrumental, individuel ou collectif ;
- un cours de formation musicale sur décision de l'équipe pédagogique ;
- des cours optionnels.

Pour les adultes non débutants

Pour ceux qui pratiquent déjà un instrument, du chant ou du chant choral, le conservatoire propose un large panel de pratiques collectives, d'ateliers et autres disciplines d'érudition auxquelles il est possible de s'inscrire.

Pour les instrumentistes, une pratique collective instrumentale permettant, dans certains cas, de bénéficier d'un soutien instrumental (dans la limite des places disponibles).

L'inscription se fait dans le cadre des parcours sur projet suite à une prestation instrumentale ou vocale et après entretien avec un membre de l'équipe pédagogique.

Un contrat de formation déterminant le parcours au conservatoire est alors rédigé puis validé par le directeur ou son représentant, et l'équipe pédagogique.

Ce contrat est valable pour l'année scolaire en cours.

De la même façon que pour les parcours individualisés, toute demande devra être accompagnée d'un dossier présentant le projet artistique de l'adulte (projet artistique simplifié indiquant les attentes et les objectifs pédagogiques), et sera traitée par une commission en concertation avec l'équipe concernée.

Contenu :

- Un cours obligatoire de pratique collective ;
- Un cours d'instrument de 30 minutes (en fonction du projet) ;
- Un cours de formation musicale (en fonction du niveau et du projet).

Le soutien aux pratiques amateurs

Le conservatoire doit être un lieu de ressources pour les amateurs. Il les informe, les oriente, les aide à définir et éventuellement à assurer leurs formations. Il les accueille dans ses locaux et favorise le développement d'échanges et de collaborations entre groupes amateurs, soit dans l'établissement lui-même, soit en dehors de ses murs.

Dans ce cadre, le soutien à la pratique amateur consiste en une proposition pédagogique personnalisée. Il s'appuie sur la demande d'un musicien amateur qui souhaite une aide ponctuelle et ciblée lui permettant de mener à bien son projet. Les modalités de soutien sont déterminées par l'équipe pédagogique.

Ouvert aux amateurs ou aux ensembles, ayant suivi des cours ou autodidacte, des aides ciblées peuvent permettre de résoudre une difficulté, améliorer l'interprétation, être conseillé ou soutenu.

Les pratique collectives :

Tout élève ayant un niveau suffisant peut intégrer l'un des cours de pratiques collectives. L'acceptation étant conditionnée par le niveau de l'élève, un test suivi d'un entretien permettra de valider ou non l'inscription.

Le soutien à la pratique amateur fera l'objet d'une évaluation au terme de la période du PE. Cette évaluation portera sur l'ensemble des pratiques collectives amateur (chorales, orchestre). Elle se basera sur des critères quantitatifs (nombre d'anciens élèves du conservatoire inscrits dans les orchestres ou les chorales et qualitatifs. Elle devra permettre de mettre en perspective les actions menées afin de déterminer s'il convient de les poursuivre, les amplifier ou les rectifier.

□.□.□. Le parcours danse

Ce parcours, accessible à partir du deuxième cycle, comprend :

- Un apprentissage et un développement technique.
- Une expérimentation par la mise en place d'ateliers d'improvisation et de composition.
- Une approche du répertoire.
- Une formation musicale du danseur.
- Une analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé.
- Une approche de la notation du mouvement dansé.
- Une culture chorégraphique : connaissance des répertoires, des courants artistiques et nouvelles esthétiques, de la relation aux autres arts et à leur histoire.
- Un développement de relations avec le milieu professionnel et le spectacle vivant.
- Un développement des projets avec des artistes extérieurs à l'établissement.
- Une production de formes diversifiées de spectacles.

Admission

Elle se fait dans le cadre d'une commission, en concertation avec l'équipe concernée et sur projet de l'élève. Ce parcours trouve bien évidemment sa place dans un CRC et constitue un enrichissement artistique et humain indéniable dans la vie de l'établissement.

Organisation et fonctionnement

Durée : de 1 à 2 ans en fonction du projet, renouvelable sur demande et sur accord de l'équipe pédagogique, après concertation avec l'équipe concernée et sur projet de l'élève. Une base minimale obligatoire peut être enrichie par toute discipline proposée par le conservatoire.

. L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

.. LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Développer l'éducation musicale et la danse encourage le développement des capacités intellectuelles telles la mémoire, les capacités d'abstraction et de concentration. Cela contribue également à la construction de la personnalité en encourageant l'attention, l'imagination, l'anticipation et la confiance en soi. C'est une école de la maîtrise de soi qui favorise l'apprentissage des règles et le respect d'autrui, et à ce titre, participe de l'apprentissage de la citoyenneté.

Plusieurs actions doivent être pérennisées, voire même développées :

- Des interventions annuelles en milieu scolaire et périscolaire dispensées par un ou plusieurs enseignants du conservatoire ;
- Le dispositif « un an avec » élargi en septembre 2018 à la danse.
- Toutes autres actions (Conférences, visites du conservatoire, mi-concerts, etc...) Ceux-ci contribuent à réduire les inégalités d'accès à l'éducation artistique hors temps scolaire. Leurs mises en place permettent de répondre à la formation intellectuelle et sensible des enfants. Elle vise à l'acquisition de compétences spécifiques dans le domaine musical :
  - ✔ Enrichir la vie affective et sensible de l'enfant.
  - ✔ Développer l'épanouissement des possibilités intellectuelles et motrices, participer à sa formation civile et sociale (goût de l'effort).
  - ✔ Éveiller et forger la personnalité en enrichissant la capacité à s'épanouir et à communiquer.
  - ✔ Donner la possibilité d'avoir une pratique artistique.
  - ✔ Acquérir les bases d'une culture artistique.

Cependant sur le terrain, la politique du conservatoire doit être rendue plus lisible et plus cohérente en allant au delà des actions déjà entreprises, en les étendant à d'autres domaines et

en les adaptant aux différents quartiers. Le conservatoire constitue un partenaire à part entière des établissements scolaires ou périscolaires.

Cette mission devra s'articuler de manière cohérente et pertinente avec les missions d'enseignement, de formation, de diffusion et de création du conservatoire. Il est indispensable de multiplier les points de rencontres et d'établir les bases d'un réel partenariat pour être en mesure d'apporter la compétence technique et artistique liées au patrimoine et au spectacle vivant. Il doit indiquer de manière précise les types de coordination à établir et le profil des intervenants et formateurs susceptibles d'intervenir.

▯.▯. LES OBJECTIFS

Le conservatoire engage son projet d'établissement autour de l'élargissement des publics, enjeu du projet culturel dont il fait partie intégrante. Aussi, des propositions pour instaurer les conditions d'un enseignement musical et chorégraphique diversifié, de qualité et de proximité doivent être déterminées avec les différents acteurs culturels et sociaux du territoire. Sa mission d'enseignement ne peut évoluer que grâce à une démocratisation de l'accès à la culture qui, en premier lieu, se décline par une offre pertinente en direction du milieu scolaire.

Pour les jeunes enfants, l'éducation artistique constitue une discipline de synthèse par excellence. Elle recouvre de nombreux objectifs :

- Éducation sensorielle et spatio-temporelle.
- Éducation de la mémoire, de l'attention et de la concentration.
- Développement des facultés d'observation, de jugement, d'appréciation et du sens esthétique.
- Éducation aux relations sociales.

L'éducation artistique répond aux besoins spontanés et naturels de l'enfant pour le mouvement et le jeu. La pratique de la Musique ou de la danse apparaît non seulement comme une distraction, mais également comme une façon de mieux vivre en soi et avec les autres.

L'organisation de la formation doit permettre d'en faciliter l'accès aux catégories les moins favorisées, socialement et culturellement, par une démarche clairement volontariste du conservatoire en direction du milieu scolaire (maternel et primaire notamment) et périscolaire (accueils de loisirs …)

Le musicien intervenant est chargé d'apporter la culture et la pratique artistique aux enfants. Bien que défini comme « artiste », l'intervenant éveille les jeunes enfants également aux aspects corporels, à la parole et au geste théâtral. A travers la conquête du son, l'enfant apprend à se servir de tout son corps en tant qu'instrument d'expression, de beauté et d'art.

Ce travail d'éveil artistique va de pair avec les questions citoyennes et participe, sur le temps scolaire, à l'acquisition du socle commun de compétences, de connaissances et de culture.

Ainsi le musicien/danseur intervenant bâtit son projet en rapport avec les thèmes dominants de l'école et avec le projet d'établissement. Le musicien/danseur intervenant travaille avec les élèves une fois par semaine sur une durée d'une année scolaire, qui peut être prolongée sur une année si le projet le nécessite. Il établit le premier contact pérenne et professionnel entre l'enfant et le monde d'expression artistique. Cette rencontre se déroulant à l'âge où se forme l'essentiel des ressources propres de chaque être humain, on mesure l'importance qui doit être accordée à l'action du musicien /danseur intervenant.

.. REFONTE ET CONSOLIDATION DE L'EXISTANT

Les appels à projet du dispositif « Un an avec »sont rédigés sur proposition conjointe du chargé d'actions culturelles éducation artistique et culturelle, de représentants de l'Éducation nationale, de la Direction de la Famille et du conservatoire. Tous les projets artistiques musique et danse sont étudiés et validés en commission sur la base de critères artistiques et pédagogiques.

A la suite de ce choix, deux propositions artistiques sont faites aux écoles de la Ville.

Les écoles n'ayant peu ou pas encore bénéficié d'interventions restent prioritaires, selon la recevabilité du projet.

La commission de validation est composée du Maire adjoint à la culture et au patrimoine historique, du Maire adjoint aux Affaires scolaires, Enfance, Relations établissement du 2e degré , des deux Inspecteurs Éducation nationale de circonscription, du Directeur de la culture et de la vie associative ou son représentant, du Directeur du conservatoire et/ou de son représentant, du chargé d'actions culturelles EAC, du Directeur de la Famille ou de son représentant.

Dans le cadre de ses missions, le conservatoire développe également une politique de sensibilisation et d'éducation artistique pour tous par des interventions ponctuelles ou des projets spécifiques en milieu scolaire et périscolaire. Celles-ci s'inscrivent dans les activités régulières organisées tout au long de l'année par le conservatoire :

- Interventions régulières Musique, et éventuellement danse ;
- Interventions ponctuelles pour des découvertes instrumentales ou chorégraphiques réalisées par des enseignants du conservatoire, les animations ayant lieu dans les écoles, centres de loisirs ou dans l'Établissement ;
- Séances scolaires et périscolaires en présentation de la saison culturelle.

En sus de l'intervention de musiciens et danseurs, le conservatoire envisage des dispositifs permettant de soutenir les professeurs dans leurs démarches d'éducation artistique :

- Les référents musique et danse : des enseignants éducation nationale sont choisis par leurs collègues comme relais entre l'action du musicien intervenant et les activités musicales et chorégraphiques de l'école
- Mise à disposition de matériel, sur demande, pour des séances ou projets ponctuels, comme des malles pédagogiques composées de percussions, d'ouvrages, de notices, de ressources sonores et visuelles.

Plus généralement, les interventions en milieu scolaire sont proposées aux enseignants à travers la brochure annuelle en ligne, diffusée via le conservatoire, le chargé d'actions culturelles en charge de l'EAC avec des relais : les référents culture au sein des établissements scolaires de la Ville, les Conseillers pédagogiques des deux circonscriptions concernées, les Inspecteurs de l'éducation nationale.

▯.▯. LE CONSERVATOIRE HORS LES MURS

Dans le contexte territorial et socio-économique présenté dans la première partie, Colombes connaît une diversité sociale importante (3 de ses 5 quartiers sont classés en « Quartier Prioritaire » : les Fossés-Jean, Les Musiciens et le Petit-Colombes).

La présence, l'implication et l'irrigation du conservatoire sur tout le territoire de Colombes étant l'une des priorité, plusieurs projets d'enseignement et d'éducation artistiques vont être menés en partenariat avec les Centres Sociaux et Culturels de ces différents quartiers :

Sur le quartier du Fossé Jean :

- Actions pédagogiques communes avec la structure de diffusion et de musiques actuelles « Le Caf-Muz »
- Poursuite du dispositif « DEMOS » en lien avec le CSC des Fossés-Jean

Sur le quartier des Musiciens :

- Actions ponctuelles d'éveil et d'éducation musicale, notamment en proposant des activités liées à la pratique et à la création de musiques actuelle et MAO avec le CSC Europe

Sur le quartier du Petit Colombes :

- Poursuite et développement des orchestres cuivres et percussions ;
- Découverte et pratique d'autres instruments (cordes, bois, etc.) ;
- Création d'une classe d'initiation musicale complémentaire à la pratique des instruments présentés ci dessus ;
- Développement de la programmation artistique en partenariat avec d'autres structures culturelles locales (CSC, Médiathèque de la Marine) ;
- Actions éducatives au sein des établissements scolaires et périscolaires.

. PROGRAMMATION ET DIFFUSION

La diffusion étant l'une des finalités principales de tout apprentissage artistique, il est important que le conservatoire propose une programmation amateur et professionnelle de qualité.

En profitant pleinement du potentiel de l'auditorium qui permet d'accueillir plus de 260 personnes dans des conditions d'écoute exceptionnelles, la programmation artistique doit être le reflet des différentes actions pédagogiques et éducatives de l'établissement.

Ainsi, ce lieu, qui se veut être le cœur de l'établissement, doit pouvoir mettre en scène et en lumière, non seulement des artistes professionnels, mais également tous les élèves inscrits au conservatoire.

Plusieurs types de diffusions doivent ainsi se développer pour permettre à chaque artiste de se produire sur scène et s'exprimer :

.. *LA DIFFUSION PÉDAGOGIQUE*

- Les auditions de classe :
  Elles permettent très souvent de présenter le fruit d'un travail pédagogique

- Les cartes blanches
  S'inscrivant dans une démarche volontaire d'autonomie, ces représentations sont proposées et organisées par les élèves eux-mêmes.

- Les auditions thématiques et spectacles pédagogiques transversaux :
  Fruit d'un travail collaboratif, ces spectacles permettent de regrouper les différentes classes et disciplines du conservatoire.

- Les prestations hors les murs :
  Souvent réalisées dans le cadre d'événements festifs ou municipaux, elles permettent, non seulement de présenter un travail pédagogique, mais également de participer à la vie culturelle d'un territoire.

.. *LA SAISON ARTISTIQUE ET CULTURELLE*

Elle est proposée en fonction des projets et orientations pédagogiques du conservatoire. Elle permet, non seulement d'offrir à un très large public une programmation artistique de qualité, mais également de soutenir et illustrer les objectifs d'un établissement d'enseignement artistique tel que le nôtre.

Elle associera ainsi des professeurs du conservatoire, différents acteurs et partenaires culturels du territoire, ainsi que des artistes professionnels nationaux et internationaux. Reflet de la diversité artistique et culturelle de l'établissement, les enseignants du conservatoire prolongent leur action didactique en se produisant, en soliste, en musique de chambre, en orchestre, entourant parfois leurs élèves.

. RAYONNEMENT TERRITORIAL ET PARTENARIAL

.. LES PARTENARIATS AVEC LES SERVICES DE LA VILLE

Dans le cadre du Projet Culturel de la ville de Colombes, le conservatoire doit être force de proposition et s'engager résolument dans une démarche et une dynamique de projets transversaux et de co-construction. Pour cela il s'appuie sur les équipements culturels municipaux et sur la méthodologie d'action et de programmation de l'équipe de chargés d'actions culturelles

En tant que pôle ressource, il doit également pouvoir être partenaire d'autres structures ou services communaux tels que la vie associative, la famille, la jeunesse, la politique de la ville, etc…

.. AVEC LES STRUCTURES ARTISTIQUES DE COLOMBES

Tel qu'indiqué plus haut dans les enjeux, le conservatoire de Colombes doit « se positionner, tant vis-à-vis des autres structures à vocation culturelle de la commune de Colombes qu'à l'égard des écoles de musique du département et de la région, comme un interlocuteur privilégié et un élément constitutif de la dynamique culturelle à l'échelon de ces territoires ». A ce titre, de multiples partenariats sont à envisager avec l'ensemble des structures d'enseignement ou diffusion artistiques:

- L'Avant Seine Théâtre de Colombes

  L'association conventionnée de façon triennale avec la Ville, développe un projet artistique porté par une réflexion vis à vis des œuvres, de la population et de son positionnement par rapport à d'autres structures ou actions culturelles présentes dans la Ville. Témoignant des démarches et des recherches artistiques d'aujourd'hui, qu'il s'agisse d'art dramatique, de musique, d'arts de la piste, d'expression chorégraphique et plus généralement des toutes formes artistiques contemporaines , le projet de l'association est d'intégrer une collaboration avec les structures culturelles municipales (notamment le conservatoire de musique et de danse mais aussi les dispositifs culturels mis en place par la ville.

- La MJC

  L'association conventionnée de façon triennale avec la Ville, développe un projet d'éducation populaire renouvelé, en cours de construction au moment de l'élaboration du présent projet d'établissement. Les pratiques amateurs, la valorisation de celles-ci ainsi que l'axe de diffusion et le public jeune tendent à permettre à l'association de renouer des liens distendus avec le conservatoire.

- La Cave à théâtre :

  Historiquement lieu d'enseignement dramatique à Colombes, la Cave à théâtre est un lieu de rencontre et de partage des pratiques professionnelles et en amateur (un lieu de fabrique de projets artistiques dans le domaine des Arts de la rue et de projets culturels, notamment en lien avec les quartiers prioritaires en Politique de la Ville.

  En tant que lieu d'éducation artistique et de pratique amateur, l'association, conventionnée également avec la Ville, organise des ateliers d'expression et de création théâtrale à destination des jeunes et des adultes, propose aux habitants du territoire un enseignement artistique. Cet enseignement artistique est articulé avec la mise en œuvre d'actions culturelles en direction des habitants du territoire à travers des ateliers d'éducation et de pratique artistique au sein de multiples structures (écoles, collèges, lycées …) notamment auprès de publics handicapés (hôpital, enseignement spécialisé …). Tous ces éléments expliquent le partenariat noué avec le conservatoire et le projet en cours de construction lors de l'élaboration du présent projet d'établissement de création d'un cursus « art dramatique ».

- Toutes les associations musicales, théâtrales et chorégraphiques de Colombes ,

De multiples projets artistiques sont également appelés à se développer avec certains partenaires privilégiés impliqués depuis de longues années dans la diffusion et le rayonnement du conservatoire :

- L'association Colombes jazz :

  L'association Colombes Jazz a pour vocation de proposer des concerts de jazz sous toutes ses formes dans différents endroits de la ville en partenariat avec les différents acteurs culturels (conservatoire, Caf'Muz, MJC , Place Chavany). Les concerts-gratuits- s'adressent aux adhérents et aux non-adhérents de tous âges.

- L'association musicale « Pupitre 92 » :

  Pupitre 92 est une association qui a pour objet de développer le goût, l'étude et le perfectionnement de la musique, d'offrir des prestations musicales chaque année et de proposer sa participation aux fêtes et cérémonies officielles de la ville de Colombes.

  Sa particularité est de proposer des morceaux de variétés françaises et internationales que le public peut s'approprier directement et d'offrir des prestations musicales aux colombiens afin de leur permettre de pratiquer de la musique écrite en orchestre.

- Le Big band de Colombes Clichy, jazz en grande formation :

  Le BBCC, dirigé par Davy Basquin, a déjà donné plus de deux cents concerts et produit 6 albums. Cette formation et ses solistes interprètent des arrangements originaux de son pianiste Marc Goldfeder qui vont des standards aux pièces plus récentes du jazz et de la chanson jazz française.

  Depuis début 2017 la formation est devenue le Big Band de Colombes Clichy. Une convention tripartite précise en effet la double appartenance de la formation sur les deux communes, le fonctionnement et les prestations.

- L'association OHC :

  Dans le cadre du rattachement de l'orchestre d'harmonie au conservatoire de Colombes, l'association OHC (Orchestre d'Harmonie de Colombes) a pour but de soutenir les projets musicaux du conservatoire, de favoriser la pratique de la musique en orchestre et la promotion d'œuvres écrites pour orchestre d'harmonie.

  Elle soutient l'organisation d'animations et de manifestations musicales.

Au regard de l'importance accordée aux pratiques collectives, les ensembles du Big Band et de Pupitre 92 sont proposés aux élèves lors de leur réinscription, au même titre que les pratiques collectives du conservatoire. La participation au Big Band ou à Pupitre 92 équivaut donc à une inscription en pratique collective dans le cadre d'un cursus musique au sein de l'établissement.

▯.▯. AVEC LES STRUCTURES MÉDICO-SOCIALES

En tant que Pôle ressource, et dans le cadre de ses missions d'accessibilité à l'enseignement, l'éducation et la diffusion artistiques, le conservatoire de Colombes est à la disposition de tout établissement et toute structure souhaitant bénéficier de conseils, de soutien ou d'aide.

Ainsi, le conservatoire peut accompagner, dans la limite de ses missions et de ses locaux, et dans le cadre de conventions, différentes structures médico-sociales telles que :

- L'APEI boucle de Seine
- Le Foyer Behin Gounod pour des activités musicales, chorales et chorégraphiques
- Les hôpitaux
- Foyers pour enfants ou adultes en difficulté
- Etc…

▯.▯. LE TERRITOIRE T5 « BOUCLE NORD DE SEINE »

De par leurs missions et leurs fonctions, les conservatoire classés par l'état (CRC, CRD, et CRR) ont vocation a collaborer et travailler ensemble. Mais au delà de cette mise en réseau contractuelle, les différents établissements d'enseignement artistique du territoire « Boucle Nord de Seine » sont naturellement amenés à envisager certains projets communs.

En plus du Conservatoire à Rayonnement Communal de musique et de danse de Colombes, les conservatoires et écoles de musique issus de ce territoire sont les suivants :

- Argenteuil : Conservatoire de musique et de danse à Rayonnement Départemental ;
- Asnières : École associative de musique, de danse et d'art dramatique ;
- Bois-Colombes : Conservatoire associatif de musique ;
- Clichy : Conservatoire à Rayonnement Communal de musique et de danse ;
- La Garenne-Colombes : Conservatoire associatif de musique ;

- Gennevilliers : Conservatoire à Rayonnement Départemental de musique et de danse.

Outre le fait que plusieurs projets ou échanges pédagogiques sont envisagés avec l'ensemble de ces établissements, un projet de « mutualisation » a vu le jour entre la commune de Colombes et celle de Clichy, permettant ainsi de soutenir de manière plus efficiente l'association du Big Band de Colombes qui deviendra ainsi le « Big Band de Colombes Clichy ».

. MOYENS NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DE CE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Il est bien évident que les nouveaux objectifs et les différentes actions de développement proposées dans ce projet d'établissement impliquent de consolider et rationaliser les moyens techniques, financiers et humains.

.. LE BUDGET

Après avoir imposé des baisses de dotation à hauteur de 20 millions pour les années 2015-2016-2017, l'État impose à la Ville de Colombes une contractualisation pour les années 2018-2019-2020, c'est à dire une augmentation maximum de 1,05% de ses dépenses de fonctionnement sans tenir compte de l'évolution des recettes.

Dans ce contexte budgétaire déjà fortement contraint qui pèse sur la Ville, celle-ci, déjà très rigoureuse depuis 2014 (audit, baisse des dépenses de fonctionnement, encadrement de l'évolution de la masse RH, etc), a dû, en 2017 et en 2018, prioritairement prendre des arbitrages sur des actions non obligatoires comme le temps scolaire. A cet égard, il convient de rappeler que les budgets alloués à l'enseignement artistique ont été maintenus.

En tenant compte des contraintes budgétaires, il sera probablement nécessaire de redéfinir les priorités budgétaires. Des bilans annuels chaque fin d'année scolaires, ainsi que lors des préparations budgétaires permettront de réaliser ce projet d'établissement de façon la plus efficiente et rationalisée possible.

0.0. L'INVESTISSEMENT ET LES TRAVAUX À ENVISAGER

0.0.0. Le parc instrumental

Le parc instrumental est actuellement bien fourni. Malgré le fait qu'il soit nécessaire d'investir régulièrement dans des instruments et du matériel Audio-Vidéo, le choix est maintenant d'entretenir et restaurer le parc existant plutôt que d'investir de manière importante dans du matériel neuf.

0.0.0. Le bâtiment

Outre les différents travaux d'entretien des instruments et du bâtiment, l'augmentation des activités d'éveil et de découverte artistique ainsi que la très forte augmentation des disciplines chorégraphiques impliquent la mise à disposition d'une salle polyvalente supplémentaire. Une étude de faisabilité est actuellement en cours pour l'aménagement et l'isolation phonique et thermique de la salle « lutherie » du conservatoire.

0.0.0. Le personnel

La diffusion étant l'une des missions prioritaires du conservatoire, la programmation dans et hors le conservatoire est appelée à se développer de manière importante.

Afin de pouvoir produire des spectacles de qualité, planifier et organiser les diverses régies et gérer tout le matériel audio, vidéo et instrumental du conservatoire, il est devenu indispensable de compléter l'équipe avec un coordinateur responsable de la régie.

Pour accompagner la mise en œuvre du présent projet d'établissement, le recrutement d'un directeur adjoint a été finalisé à la rentrée 2018.